Commune de
Champagne

Bienvenue !

Présentation publique – 29 janvier 2024

Champagne

www.champagne.ch

Commune de Champagne

Thèmes de la soirée

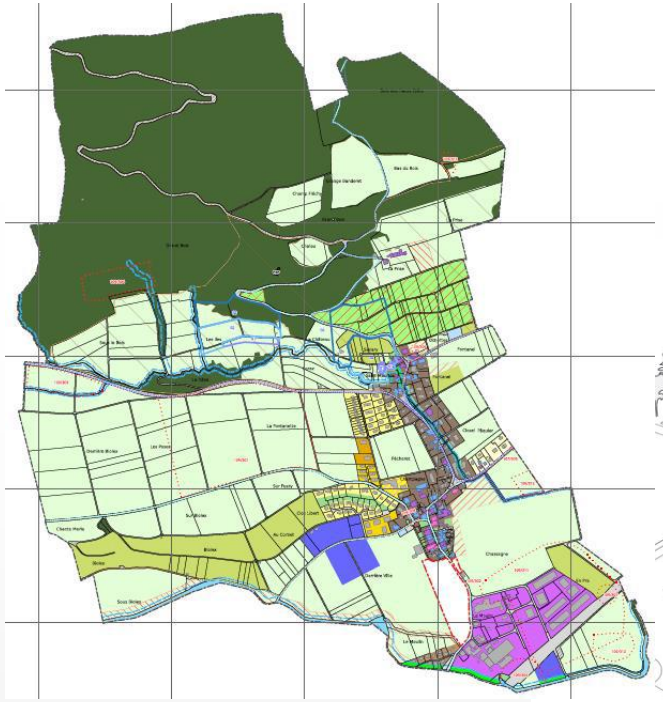

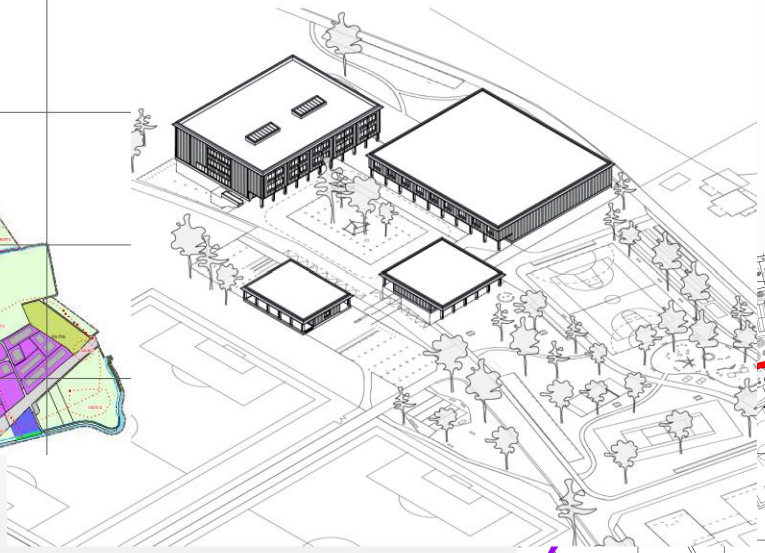

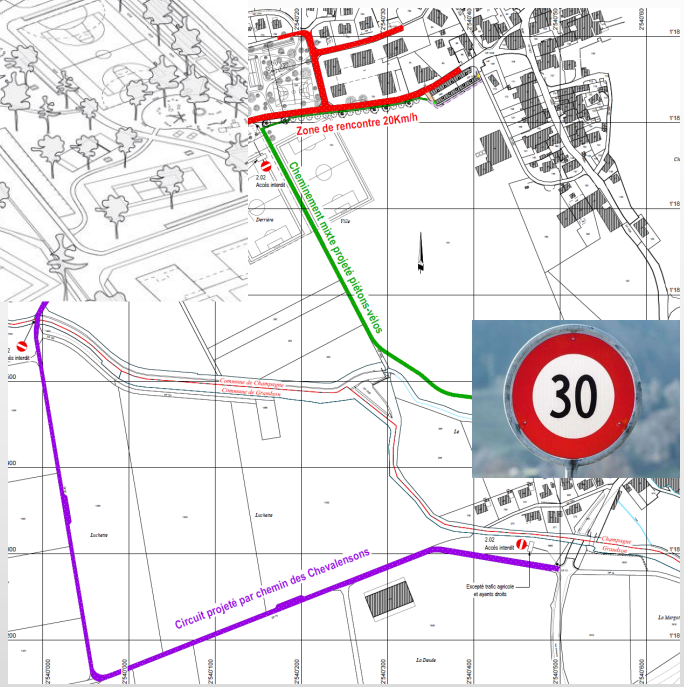

Commune de Champagne

PACom

Présentation :

Gilles Claivaz, urbaniste - bureau Dolci

Simon Hediger, urbaniste - bureau Dolci

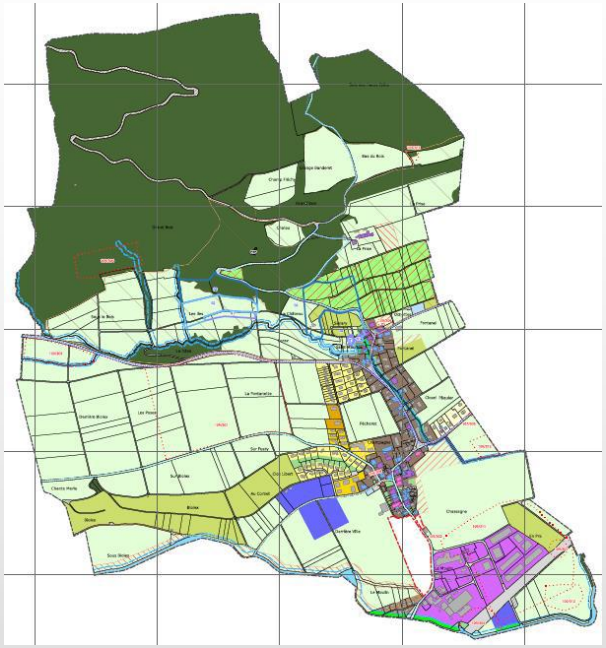

Commune de Champagne

Commune de Champagne

Révision du Plan d'affectation communal (PACom)

Présentation à la population

29.01.2024

DOLCI

Ordre du jour

1. Contexte de la planification
2. Nouveau PACom
3. Suite de la procédure
4. Questions - réponses

1. Contexte de la planification

Historique

Contexte légal

2014

01.05.2014 - Entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) révisée

2018

31.01.2018 – Approbation de la 4ème adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn)

01.09.2018 - Entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) révisée

2019

Révision PACom

juillet 2019– Début de la révision

2021

Mars 2021 – Envoi pour examen préliminaire par le Canton

2023

Mars à juillet 2023 – Examen préalable du Canton

Juillet 2023 à aujourd'hui – Mise à jour du PACom selon les demandes cantonales

Pourquoi réviser ? (1)

- PGA entré en vigueur le 7 mars 2003 (horizon de planification axée sur 15 ans) ;

- Harmonisation des planifications en vigueur :
  - *1 Plan général d'affectation (PGA).*
  - *2 modifications du plan général d'affectation (MPGA) ;*
  - *2 plans de quartier (PQ) ;*
  - *3 plans partiels d'affectation (PPA).*

Pourquoi réviser ? (2)

- Redimensionnement de la zone à bâtir d'habitation et mixte (mesure A11 du PDCn) ;

- Transcription des dangers naturels ;

- Introduction de thématiques nouvelles :
  - *Environnement (ERE, inventaires cantonaux et locaux, lisières forestières) ;*
  - *Patrimoine (ISOS, recensement architectural, jardins ICOMOS, etc.).*

Patrimoine et révision du recensement architectural

Révision de la LAT (2014)

LAT (selon révision entrée en vigueur le 1er mai 2014) :

Art. 1 LAT : Buts

- **Orienter le développement de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti**, en maintenant une qualité de l'habitat appropriée.

Art. 15 LAT : Zones à bâtir

[1] Les zones à bâtir sont définies de telle manière **qu'elles répondent aux besoins prévisibles pour les quinze années suivantes**.

[2] **Les zones à bâtir surdimensionnées doivent être réduites**.

Une commune – 2 régimes

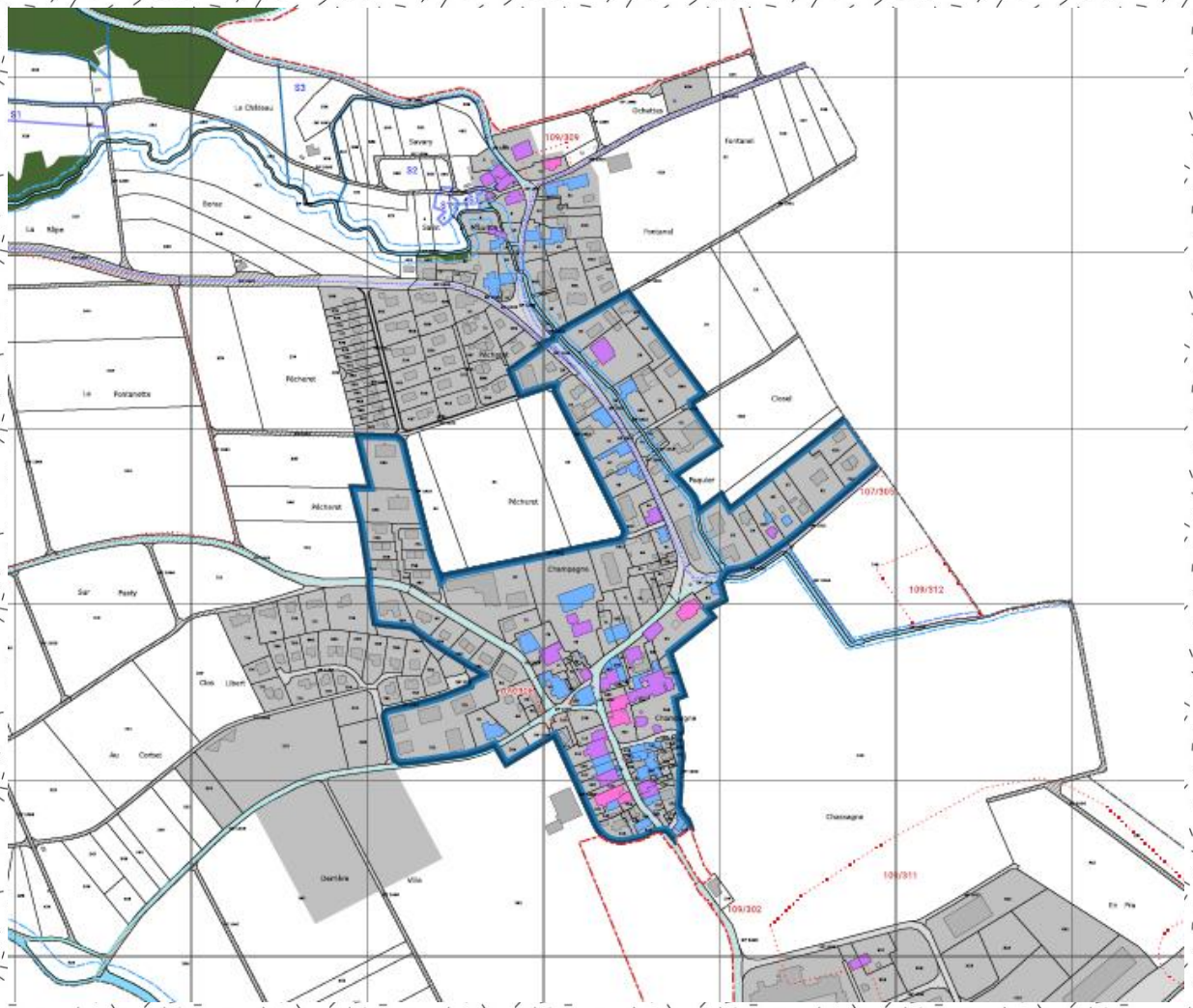

2. Nouveau PACom

Plan à l'échelle 1 : 5'000

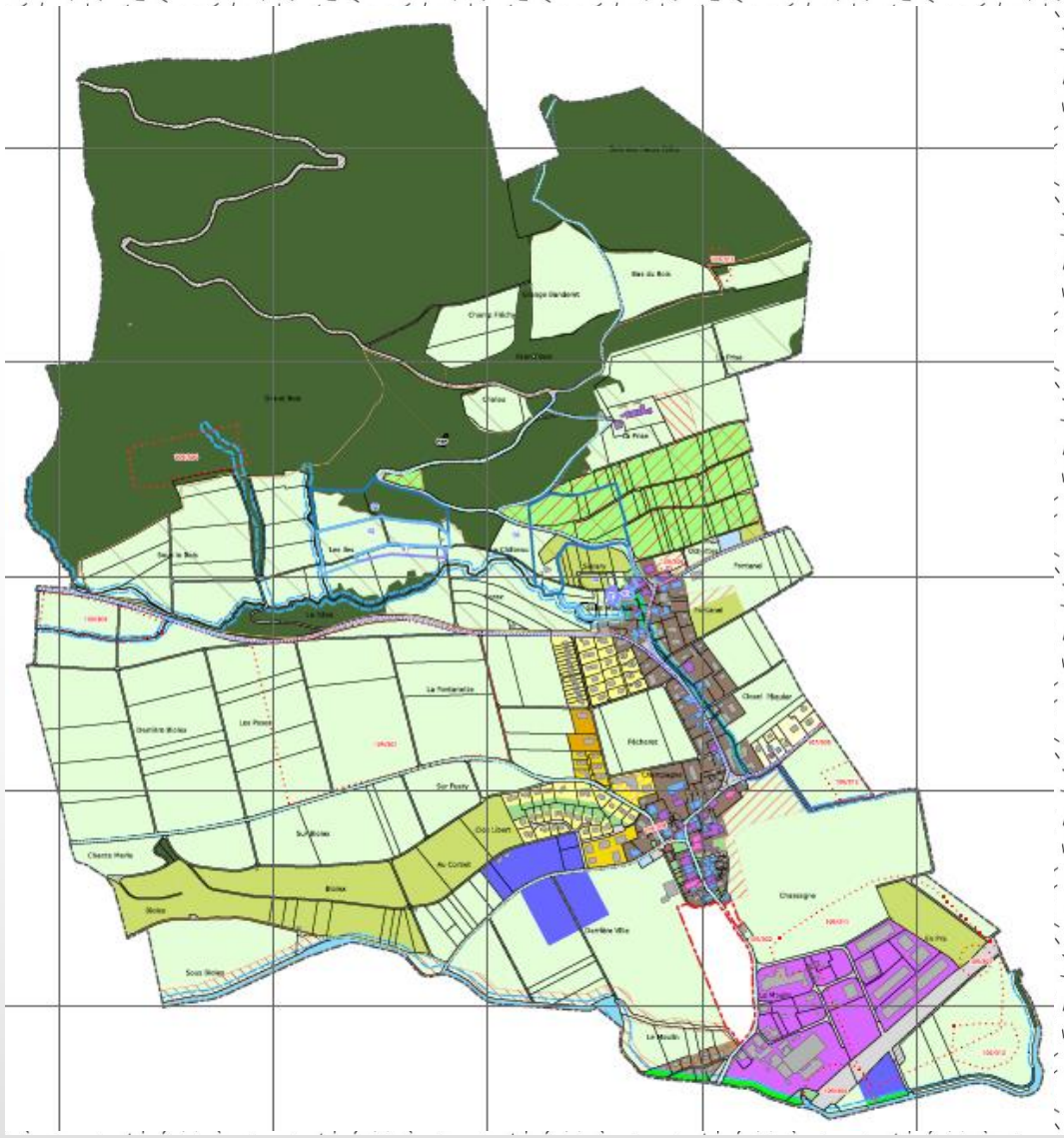

AFFECTATIONS

- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - A
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - B
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT
- Zone d'habitation de moyenne densité 15 LAT
- Zone d'activités économiques 15 LAT
- Zone mixte 15 LAT
- Zone centrale 15 LAT - A
- Zone centrale 15 LAT - B
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B
- Zone de verdure 15 LAT - A
- Zone de verdure 15 LAT - B
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone viticole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT - A
- Zone agricole protégée 16 LAT - B
- Zone de protection de la nature et du paysage 17 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT à titre indicatif (art. 1 RLVLFo)

Plan à l'échelle 1 : 2'000

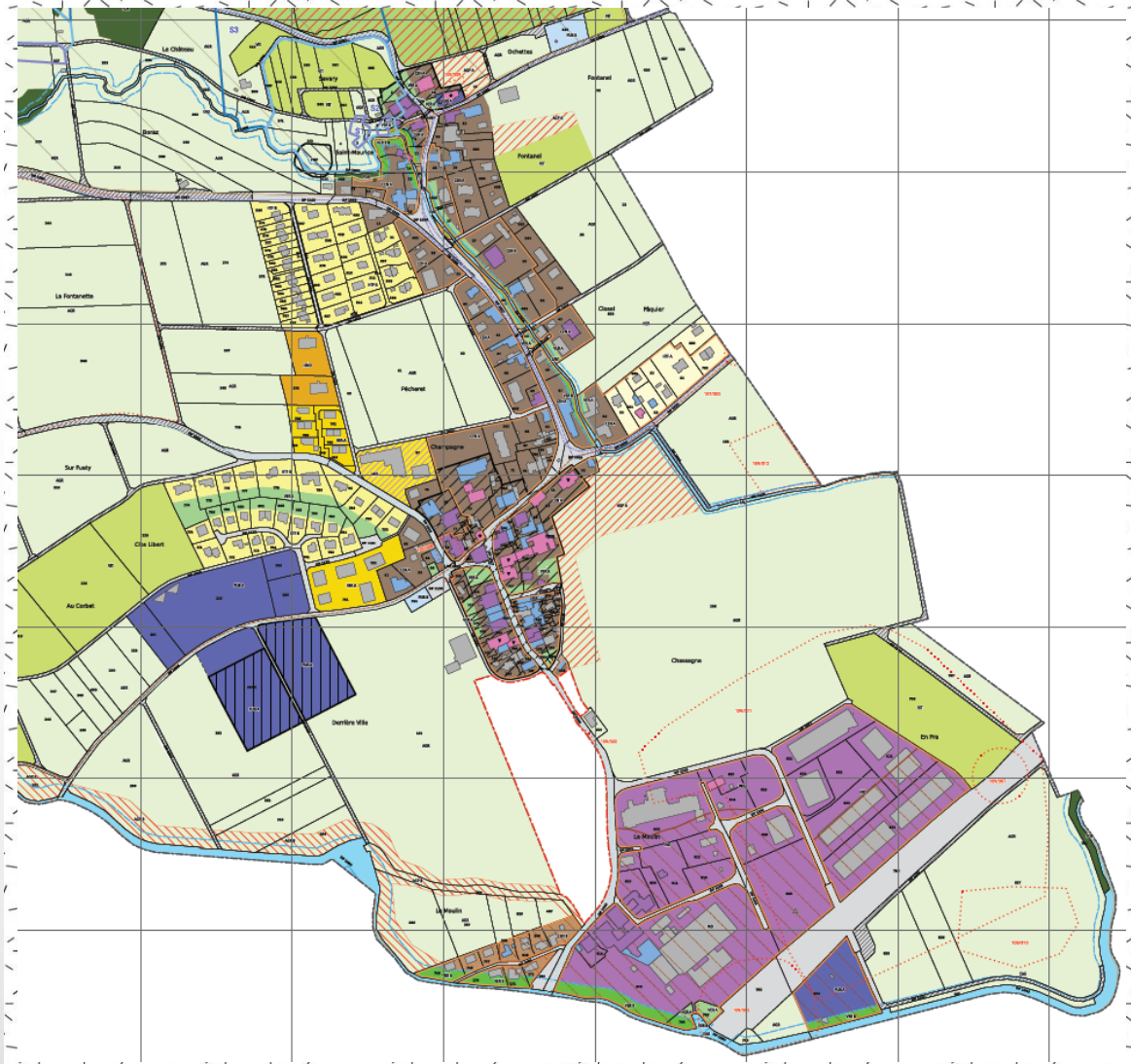

AFFECTATIONS

- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT (HTF)
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT (HFA)
- Zone d'habitation de moyenne densité 15 LAT (HMO)
- Zone d'activités économiques 15 LAT (IND)
- Zone mixte 15 LAT (MIX)
- Zone centrale 15 LAT - A (CEN A)
- Zone centrale 15 LAT - B (CEN B)
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A (PUB A)
- Secteur à prescriptions spéciales
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B (PUB B)
- Zone de verdure 15 LAT - A (VER A)
- Zone de verdure 15 LAT - B (VER B)
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT (AGR)
- Zone agricole protégée 16 LAT - A (AGP A)
- Zone agricole protégée 18 LAT - B (AGP B)
- Zone viticole 16 LAT (VIT)
- Zone des eaux 17 LAT (EAU)
- Zone de protection de la nature et du paysage 17 LAT (NAT)
- Zone de desserte 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT (FOR) à titre indicatif (art. 1 RLVLFo)

Modifications apportées au PACom

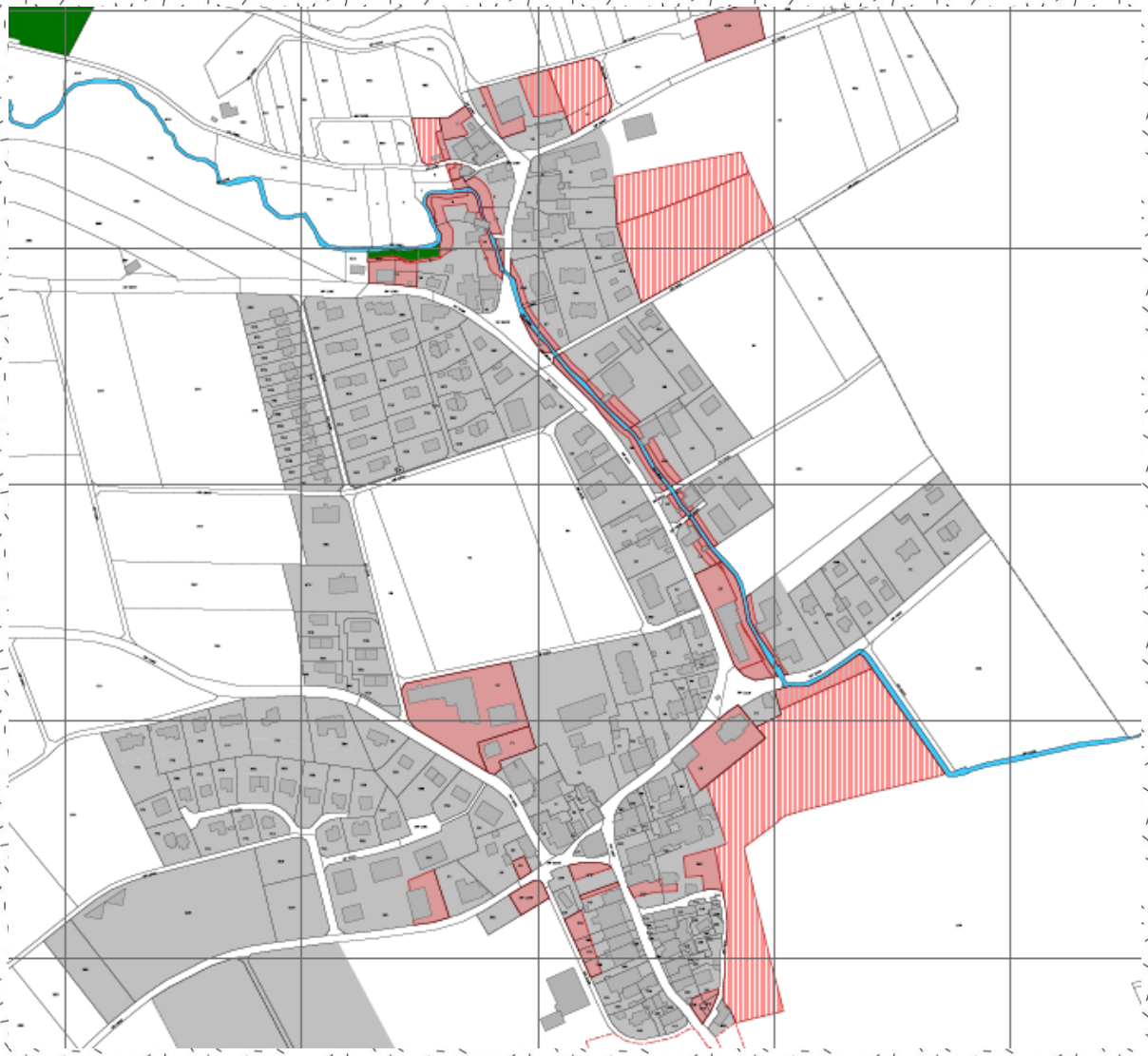

Zone centrale 15 LAT – A (CEN – A)

Zone centrale 15 LAT – A : Utilisation du sol

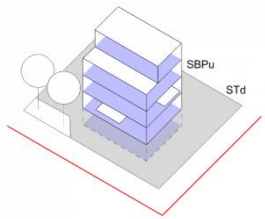

Utilisation du sol – Principes

- Suppression des aires d'implantation des constructions ;
- Les nouvelles constructions, extensions et reconstructions sont soumises à un IUS de **0.85** (*anciennement de 0.70*) ;
- Les rénovations et transformations des bâtiments existants sont autorisées **dans les limites des volumes existants ;**
- Des extensions mineures sont admises même si les droits à bâtir sont épuisés à l'entrée en vigueur du nouveau PACom.

Zones résidentielles

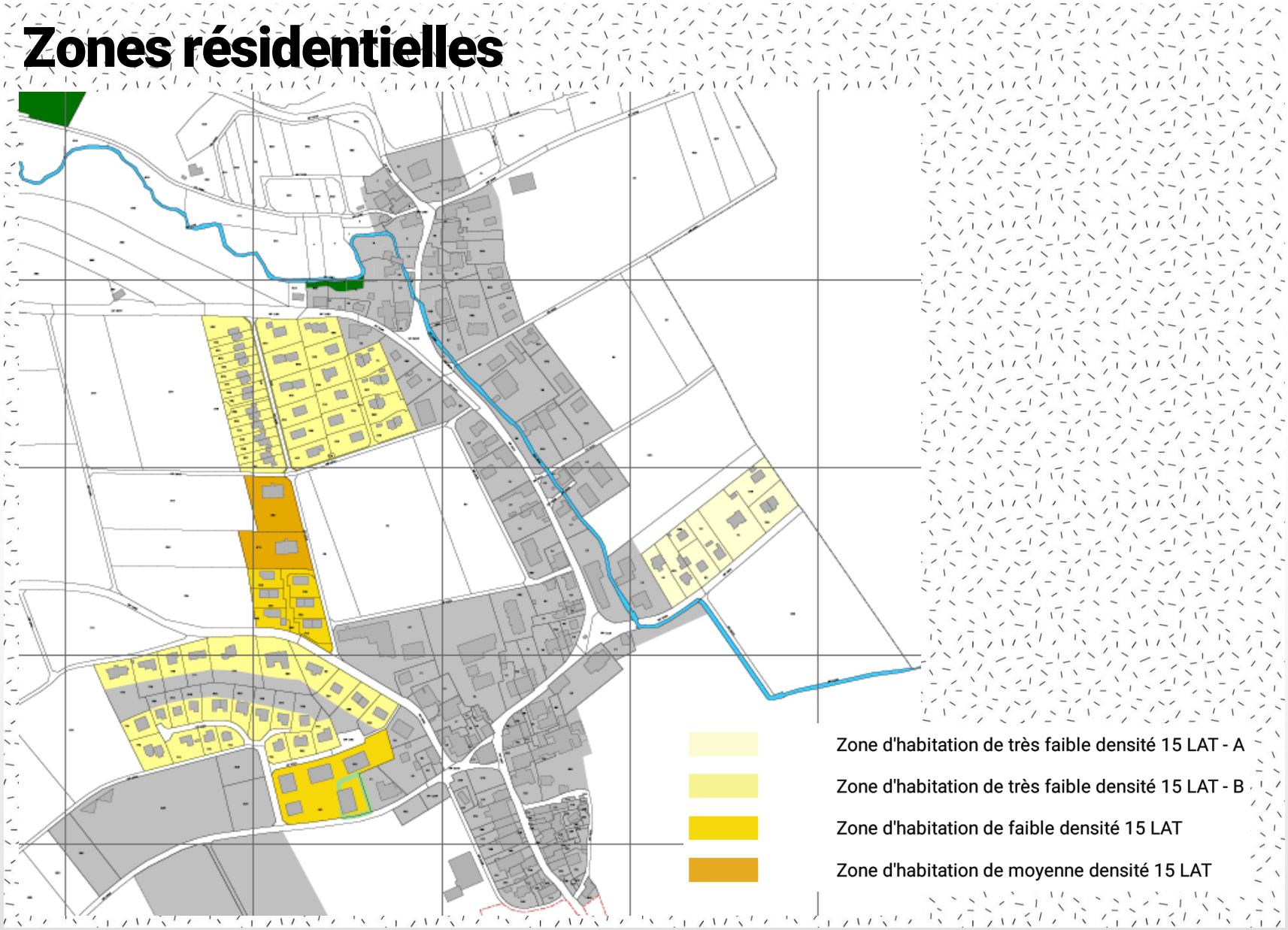

Zones résidentielles : Utilisation du sol (1)

Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - A

- Remplacement de l'indice d'occupation du sol (1/7) par un IUS de 0.25 ;
- Suppression du nombre de niveaux (2) par 6.50 m à la corniche.

Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - B

- Suppression des périmètres d'implantation des bâtiments (PQ « En Pécheret ») ;
- IUS de 0.40 ;
- Hauteur à la corniche : 6.50 m (hauteur au faîte : 7.50 m selon PGA en vigueur).

Zones résidentielles : Utilisation du sol (2)

Zone d'habitation de faible densité 15 LAT

- Suppression des périmètres d'implantation (PPA « Pécheret-Sud ») ;
- IUS de 0.45 ;
- Hauteur à la corniche : 7 m (hauteur : 10.50 m au faîte selon le PQ « Clos Libert »).

Zone d'habitation de moyenne densité 15 LAT

- IUS de 0.70 ;
- Hauteur à la corniche : 14 m ;
- Les toitures plates sont autorisées.

Zones de verdure 15 LAT – A et B

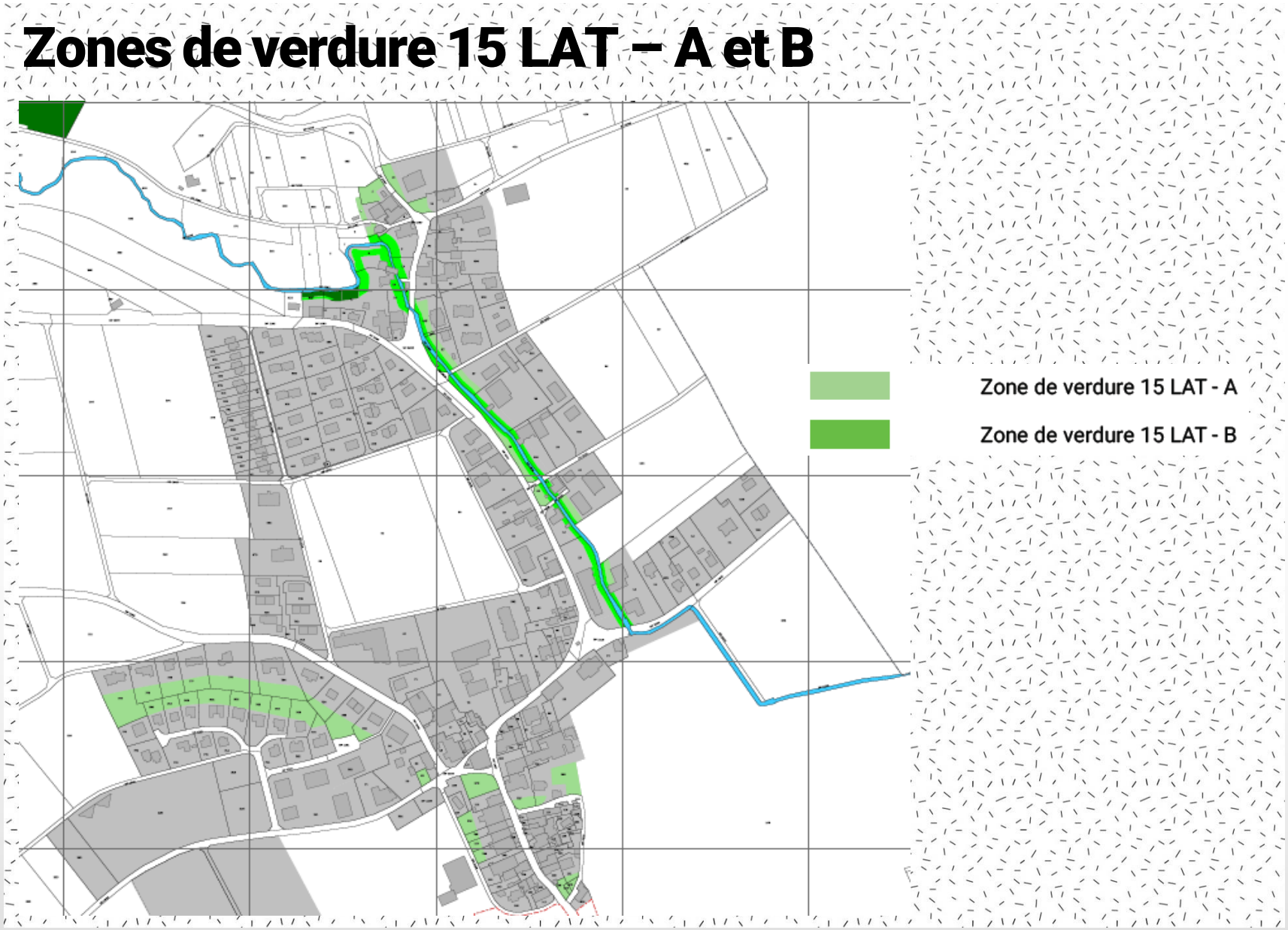

Zones de verdure 15 LAT – A et B

Zone de verdure 15 LAT – A

- Zone destinée à la **sauvegarde** des vergers, des potagers et des jardins et à la **préservation** des dégagements de verdure ;
- À l'exception des garages ou couverts à voitures, les constructions **de minime importance** peuvent être autorisées. Sont notamment admis les **cabanons de jardin,** les **abris couverts ou casier pour petits animaux**, les **appareils de jeu ou de sport** et les **piscines.**

Zone de verdure 15 LAT – B

- Zone destinée à la préservation de l'espace réservé aux eaux ;
- Elle est **inconstructible** à l'exception des cas définis à l'art. 41c de l'OEaux.

Nouveautés – Modifications du plan

Composantes environnementales

- Création de la zone agricole protégée 16 LAT – B ;
- Création de secteurs de protection de la nature et du paysage 17 LAT.
- Intégration des Arrêtés de classement via une zone de la protection de la nature et du paysage 17 LAT (vignoble de Champagne, carrière du Collège) ;
- Mesures liées aux zones de protection des eaux souterraines.

Composantes patrimoniales

- Création de la zone agricole protégée 16 LAT – A ;
- Intégration de secteurs de protections du site bâti 17 LAT

Nouveautés - Modifications du règlement

- Protection des régions archéologiques ;
- Limitation des nuisances lumineuses ;
- Limitations des risques liés aux dangers naturels ;
- Mesures de protection contre les accidents majeurs (OPAM) ;
- Stationnement : application des normes VSS ;
- Limitations des dépendances ;
- Protection des espèces nicheuses.

3. Suite de la procédure

Suite de la procédure

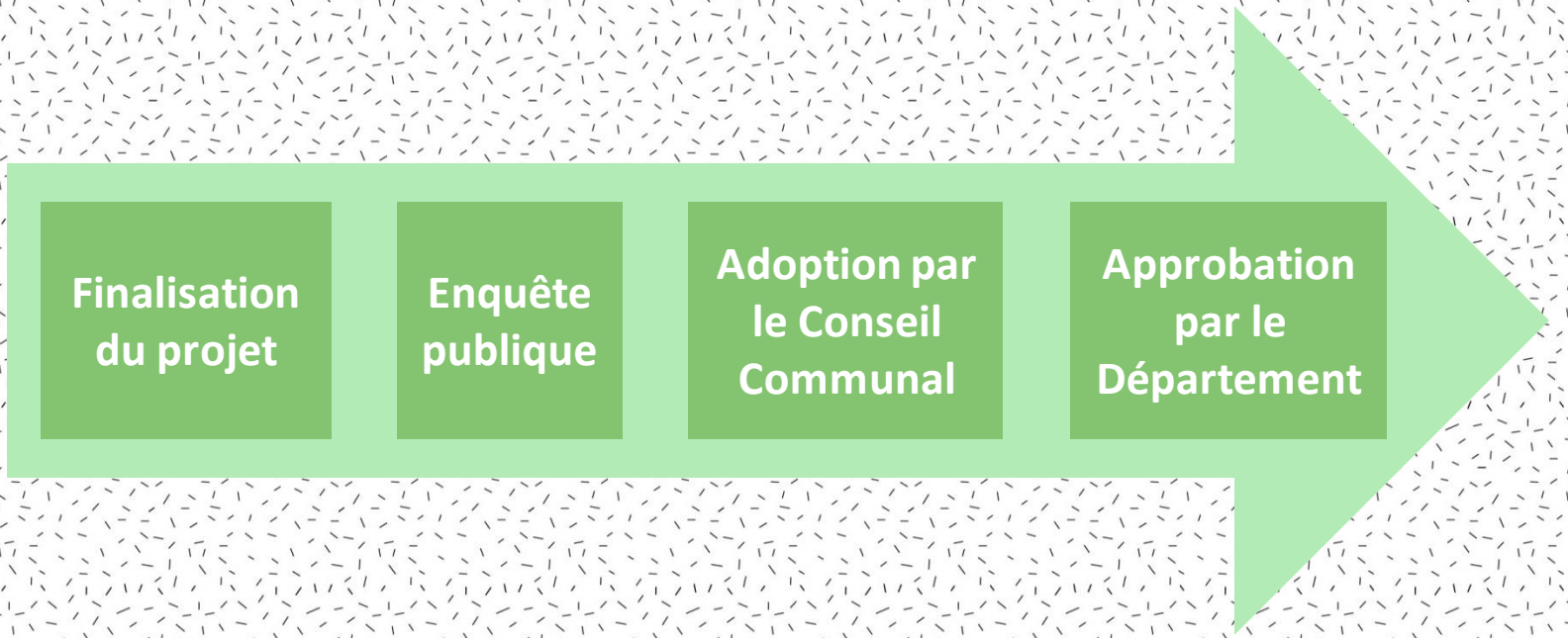

Merci pour votre attention et place aux questions

Commune de Champagne

Campus scolaire et sportif

Commune de Champagne

CHA_CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF CHAMPAGNE
29.01.2024

0 — 500m

fesselet krampulz architectes

Commune de
Champagne

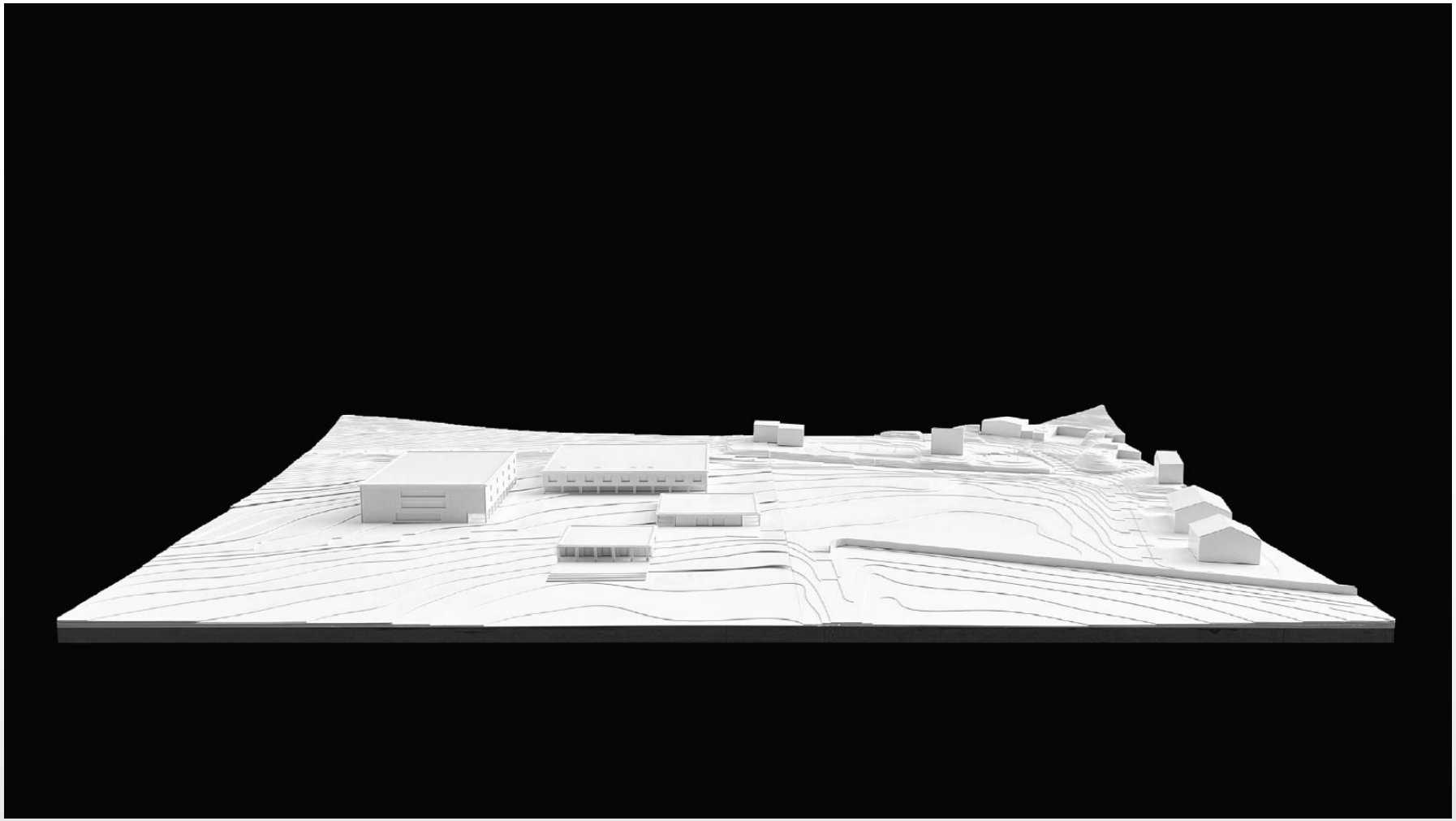

Commune de
Champagne

CHA_PROJET_29.01.2024_4

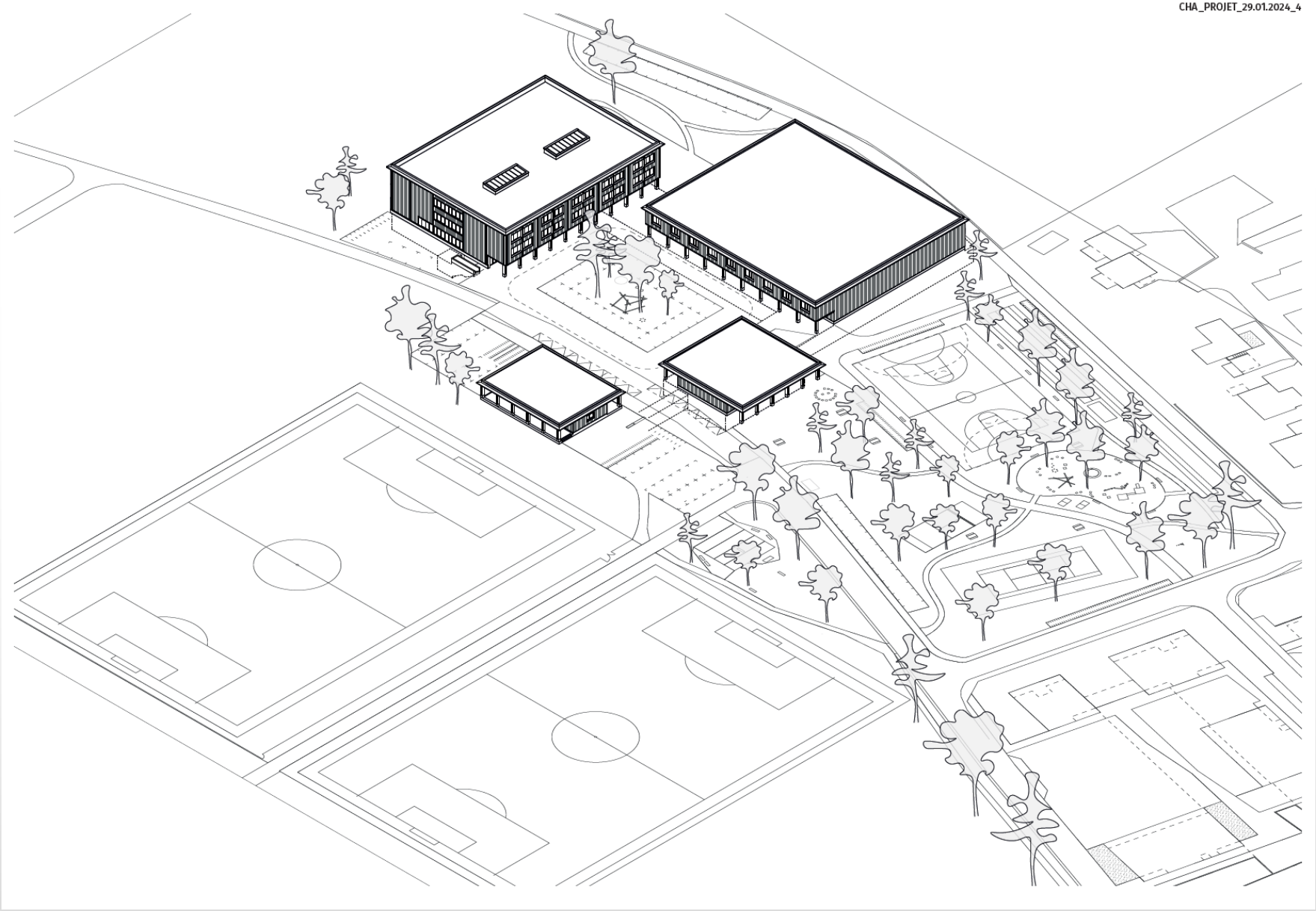

Aménagements extérieurs

CHA.33.500.01

Commune de Champagne

COMMUNE DE CHAMPAGNE

CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF CHAMPAGNE

FESSELET KRAMPULZ ARCHITECTES

PROVISOIRE

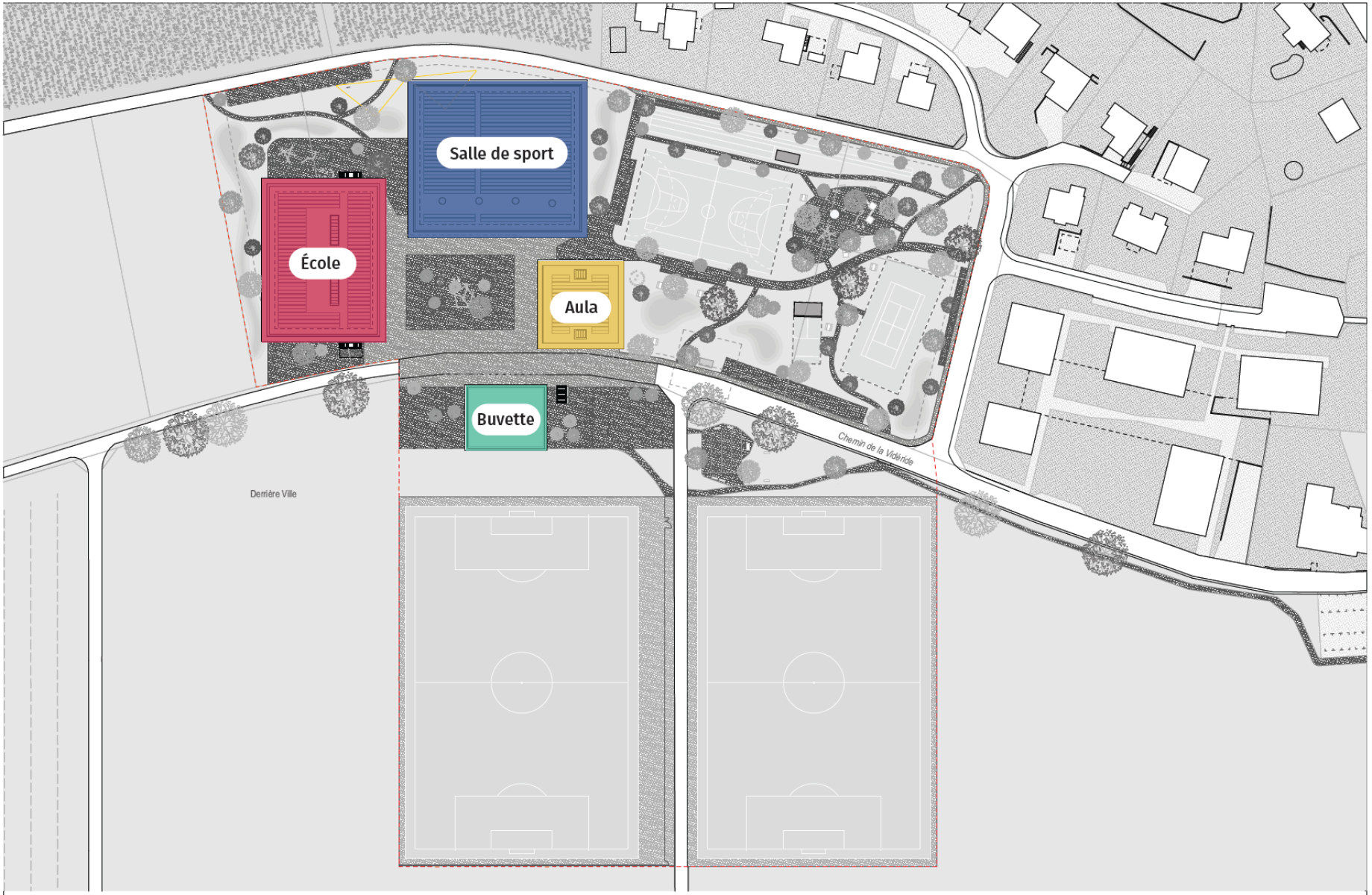

Commune de Champagne

DESSIN/NO

Plan de situation nb

CHA.33.1000.04

MAITRE DE L'OUVRAGE	COMMUNE DE CHAMPAGNE
PROJET	CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF CHAMPAGNE / CHEMIN DE LA VIDERIDE / CHAMPAGNE
ARCHITECTE	FESSELET KRAMPULZ ARCHITECTES / AVENUE DE GILAMONT 46B / 1800 VEVEY / T 021 921 59 85 / ATELIER@FESSELETKRAMPULZ.CH
FORMAT / ECHELLE	A3 H / 1:1000
DATE / PHASE	24.01.2024 / SIA 33
RÉVISION / DESSIN	_ / fm/nm/sr

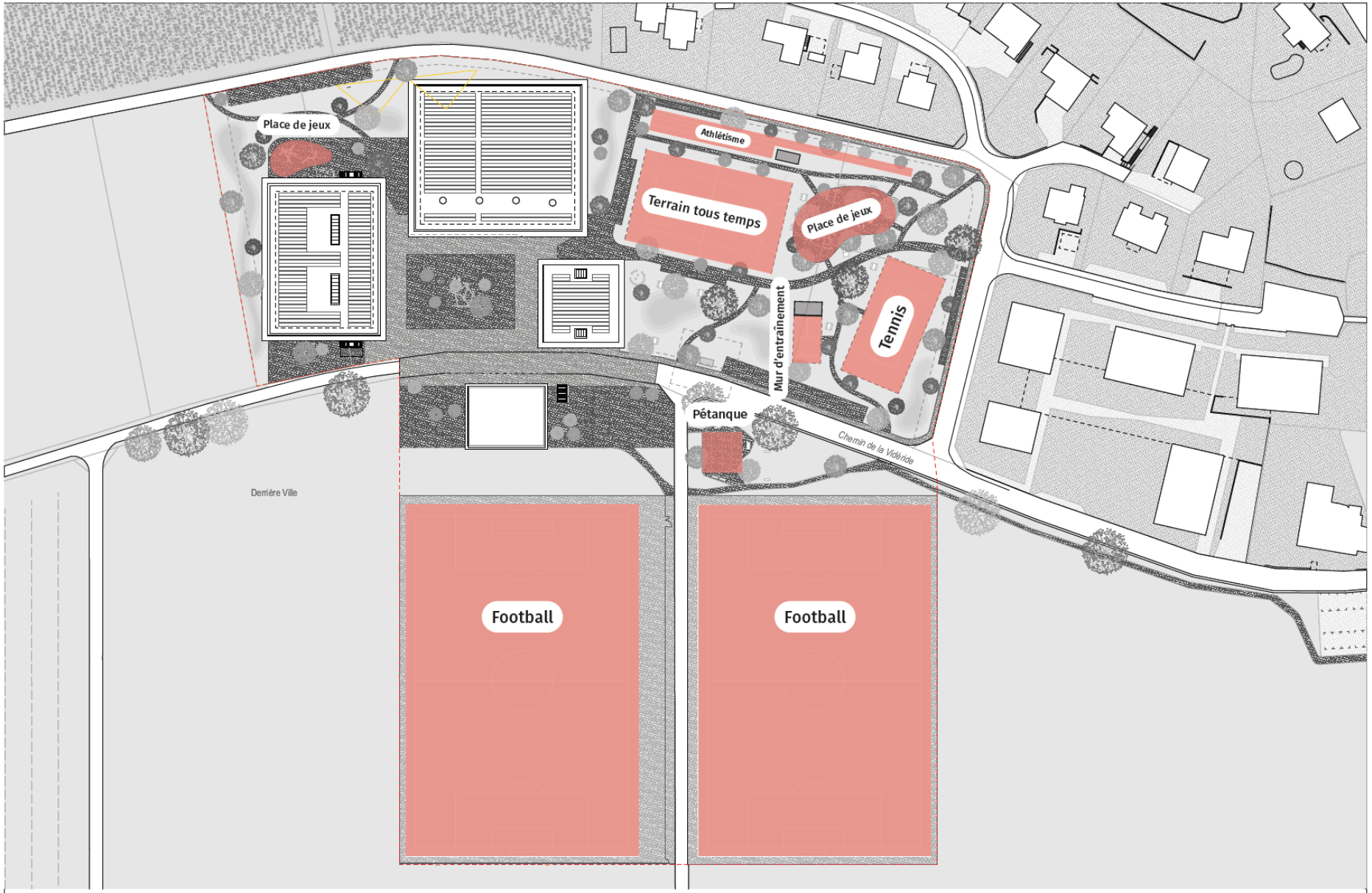

Commune de Champagne

DESSIN/NO

Plan de situation nb

CHA.33.1000.04

MAITRE DE L'OUVRAGE	COMMUNE DE CHAMPAGNE
PROJET	CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF CHAMPAGNE / CHEMIN DE LA VIDERIDE / CHAMPAGNE
ARCHITECTE	FESSELET KRAMPULZ ARCHITECTES / AVENUE DE GILAMONT 46B / 1800 VEVEY / T 021 921 59 85 / ATELIER@FESSELETKRAMPULZ.CH
FORMAT / ECHELLE	A3 H / 1:1000
DATE / PHASE	24.01.2024 / SIA 33
RÉVISION / DESSIN	_ / fm/nm/sr

Vue depuis le parc vers le centre scolaire et sportif

Vue vers le parc, à gauche le bâtiment du sport

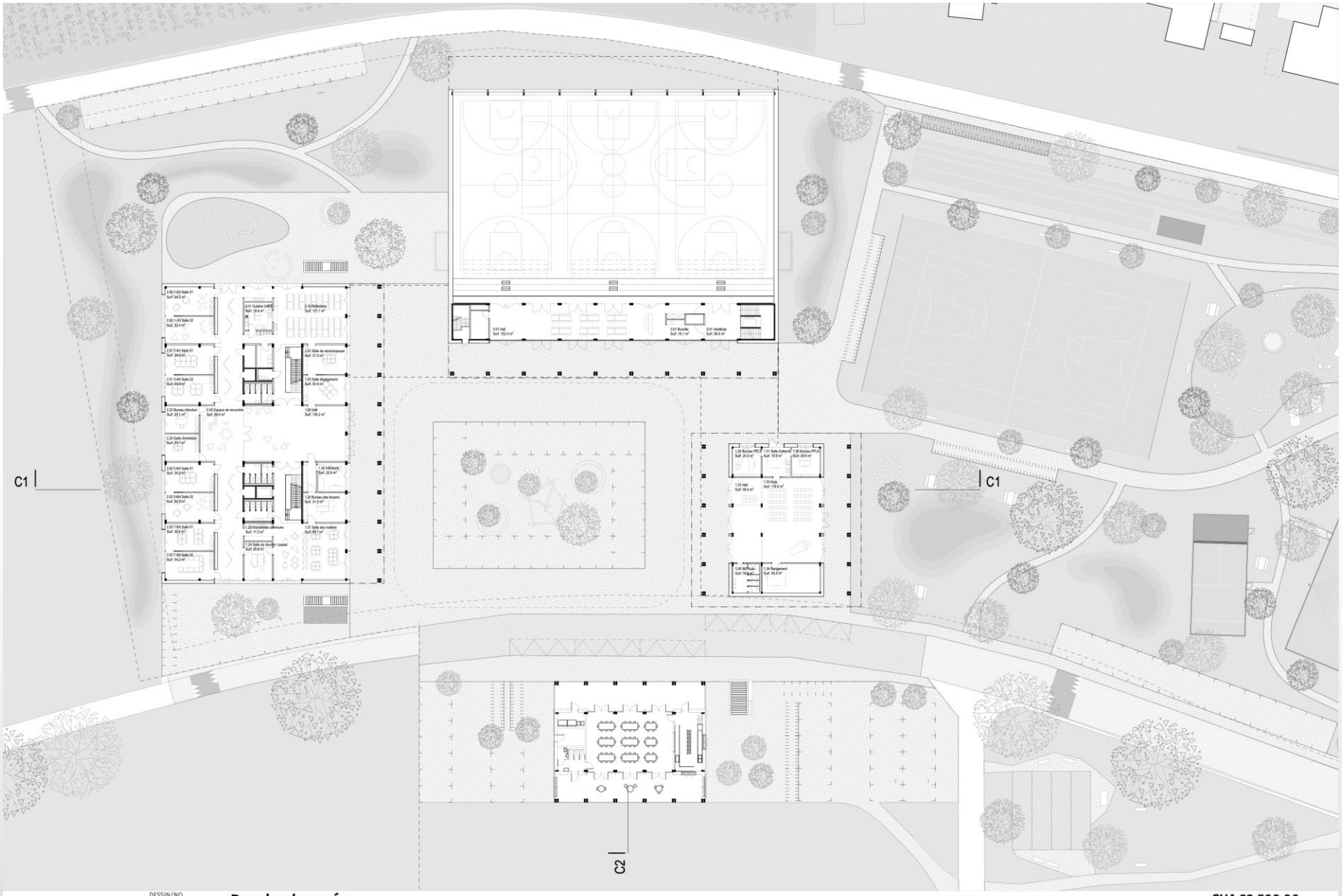

Commune de Champagne

DESSIN/NO

Rez-de-chaussée

MAITRE DE L'OUVRAGE COMMUNE DE CHAMPAGNE

PROJET CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF CHAMPAGNE / CHEMIN DE LA VIDERIDE / CHAMPAGNE

ARCHITECTE FESSELET KRAMPULZ ARCHITECTES / AVENUE DE GILAMONT 46B / 1800 VEVEY / T 021 921 59 85 / ATELIER@FESSELETKRAMPULZ.CH

CHA.33.500.06

FORMAT / ECHELLE A3 H / 1:500

DATE / PHASE 29.01.2024 / SIA 33

RÉVISION / DESSIN _ / sr

Vue depuis les gradins de la salle triple

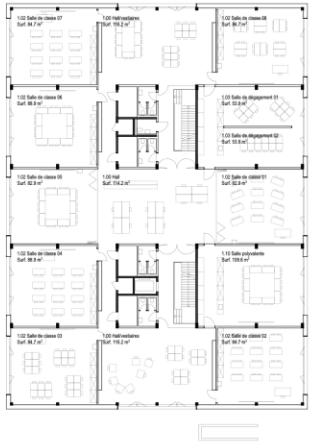

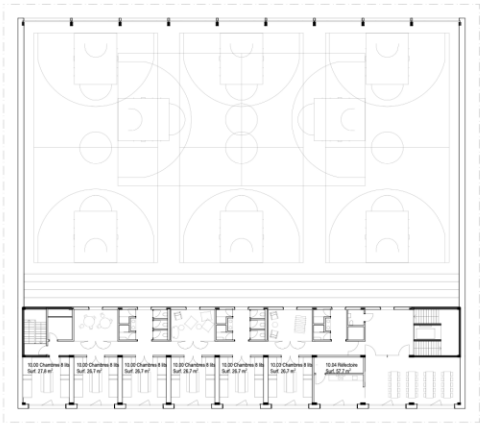

commune de Champagne

DESSIN/NO

Premier étage

CHA.33.500.07

MAITRE DE L'OUVRAGE	COMMUNE DE CHAMPAGNE	FORMAT / ECHELLE	A3 H / 1:500
PROJET	CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF CHAMPAGNE / CHEMIN DE LA VIDERIDE / CHAMPAGNE	DATE / PHASE	29.01.2024 / SIA 33
ARCHITECTE	FESSELET KRAMPULZ ARCHITECTES / AVENUE DE GILAMONT 46B / 1800 VEVEY / T 021 921 59 85 / ATELIER@FESSELETKRAMPULZ.CH	RÉVISION / DESSIN	_ / sr

Vue d'une chambre vers la salle de sport

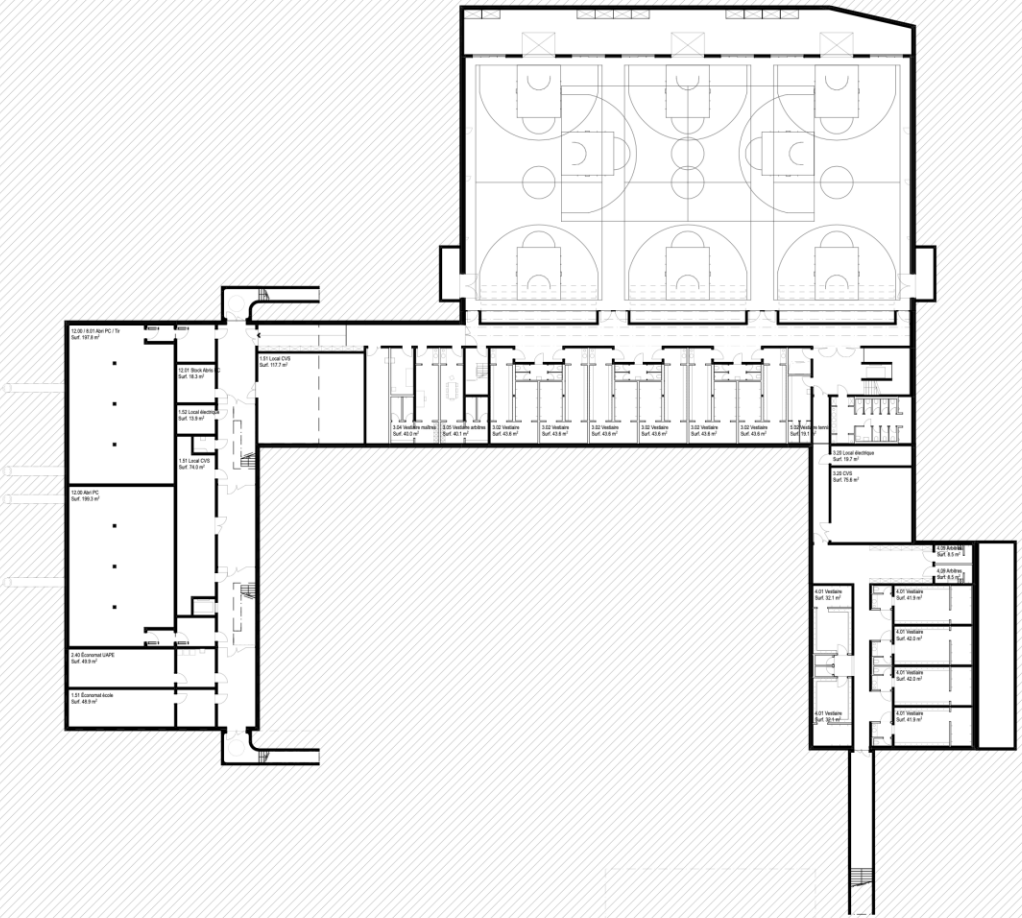

Commune de Champagne

DESSIN/NO

Sous-sol

MAITRE DE L'OUVRAGE	COMMUNE DE CHAMPAGNE
PROJET	CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF CHAMPAGNE / CHEMIN DE LA VIDERIDE / CHAMPAGNE
ARCHITECTE	FESSELET KRAMPULZ ARCHITECTES / AVENUE DE GILAMONT 46B / 1800 VEVEY / T 021 921 59 85 / ATELIER@FESSELETKRAMPULZ.CH

CHA.33.500.05

FORMAT / ECHELLE	A3 H / 1:500
DATE / PHASE	29.01.2024 / SIA 33
RÉVISION / DESSIN	_ / sr

Vue depuis un hall de l'école

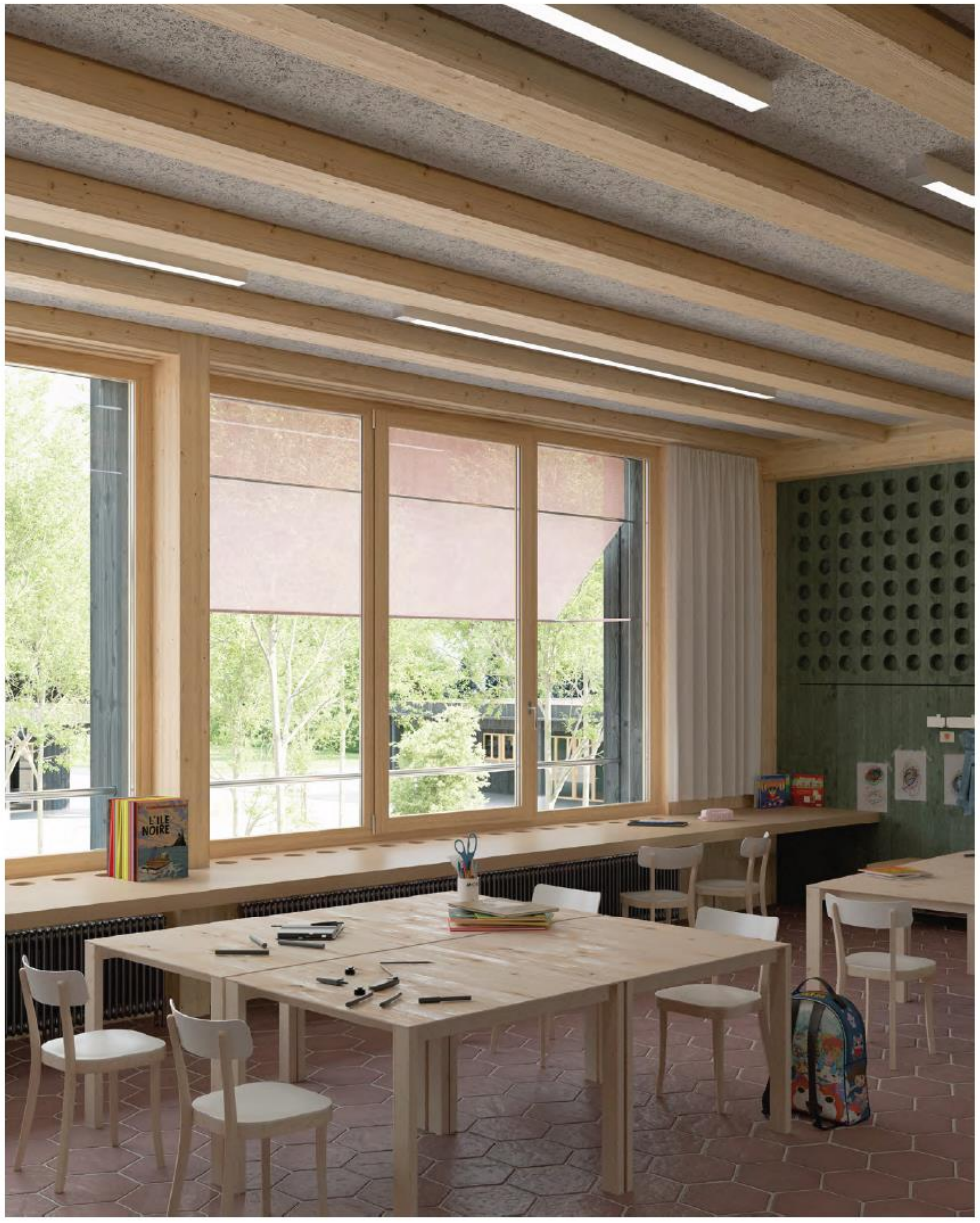

Vue depuis une salle de classe

Commune de
Champagne

Structure porteuse du bâtiment :
Types d'éléments mise en œuvre

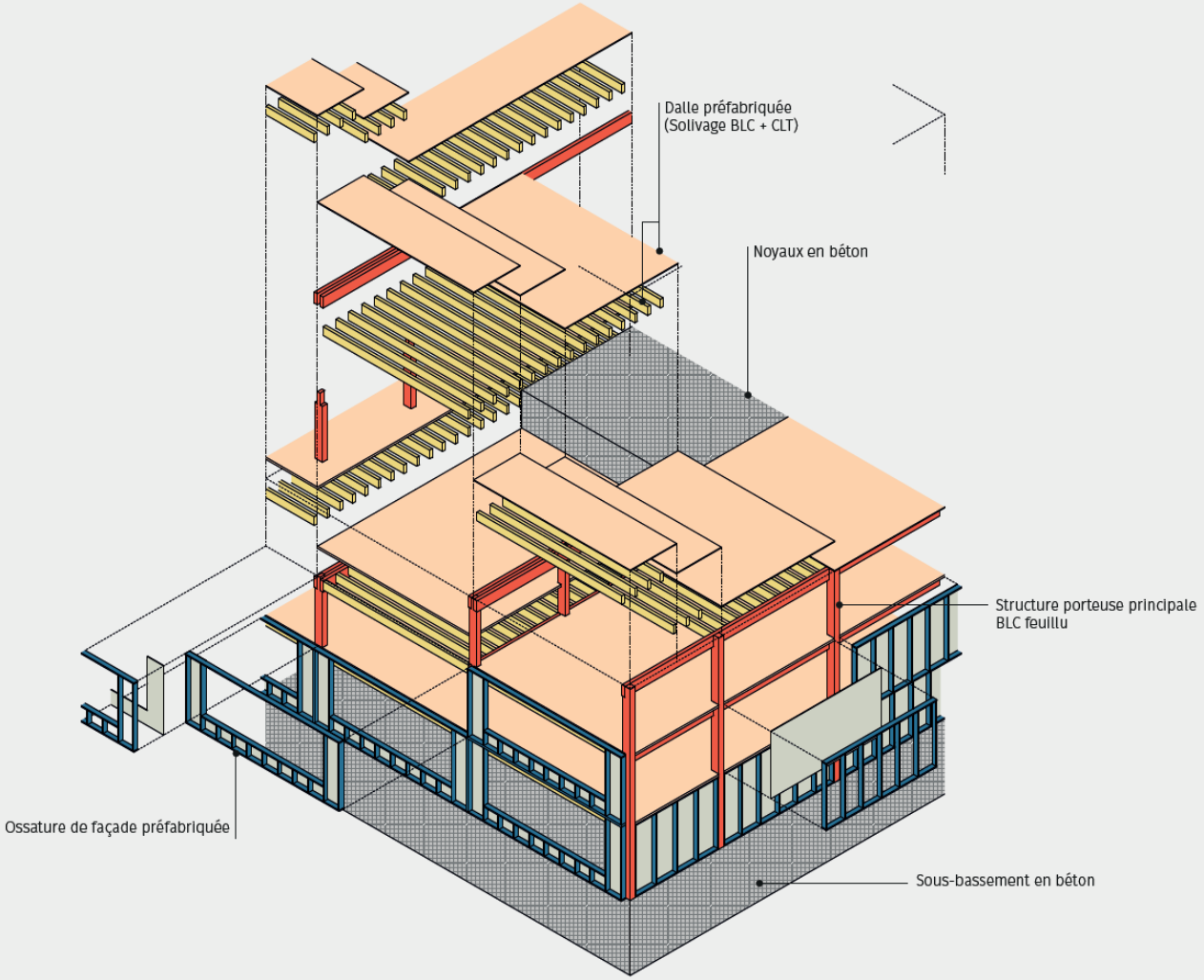

Bois local fourni par le maître de l'ouvrage

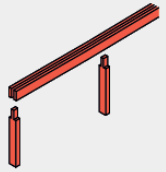

Bois lamellé collé feuillu (BLC)
Hêtre

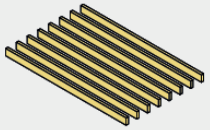

Bois lamellé collé résineux (BLC)
~ 30% Épicéa et~ 70% sapin-blanc

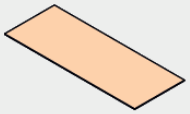

Bois lamellé croisé (CLT)
~ 30% Épicéa et ~ 70% sapin-blanc

Bois fourni par le maître d'état

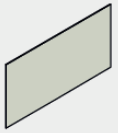

Panneaux dérivés du bois
OSB, panneaux de fibres, etc.

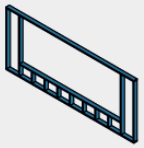

Bois d'ossature façade
Bois de charpente, résineux

Commune de Champagne

Campus scolaire et sportif

Présentation :

Pascal Christe – bureau Christe et Gygax

Organisation du stationnement

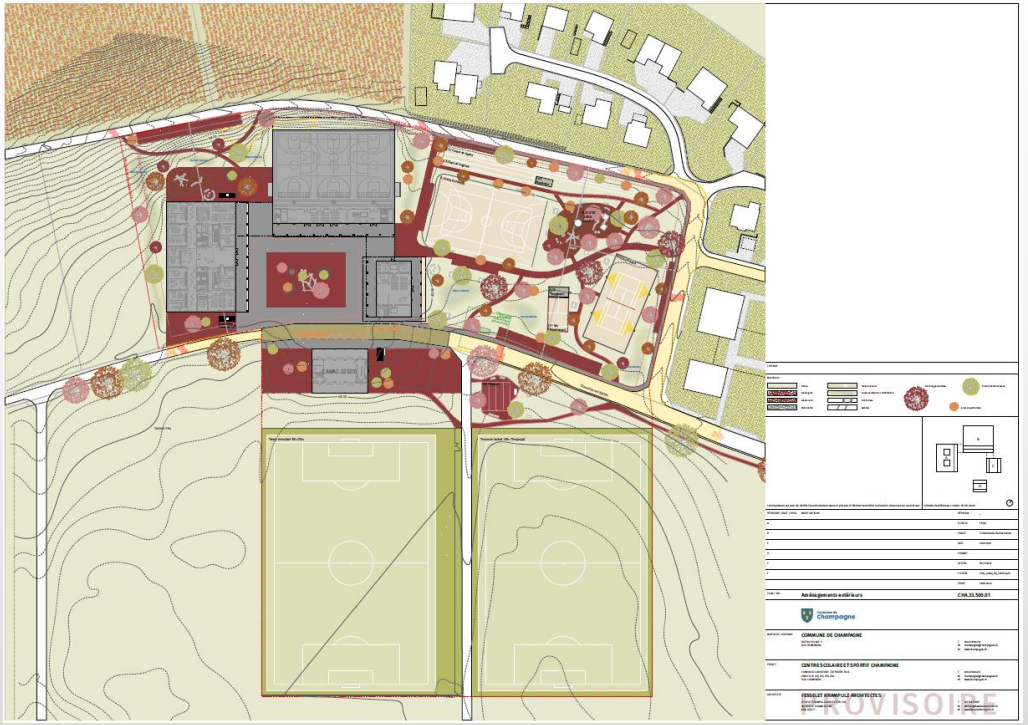

Commune de Champagne

ETUDE DE MOBILITE ET CALCUL DES BESOINS

Champagne - Centre scolaire et sportif
Dimensionnement en stationnement voitures

AFFECTATION		DONNEES	NORME VSS 640 281					
			Ratio	Besoins indicatifs [places]	Type localisation*	Coefficient de réduction*	Besoins déterminants [places]	Besoins retenus [places]
Salle de classes - école	Personnels	16 classes	1 pl./salle	16	C	80%	12.8	16
	Visiteurs		0.2 pl./salle	3.2			2.6	
Salle de classes - UAPE	Personnels	8 classes	1 pl./salle	8	C	80%	6.4	9
	Visiteurs		0.2 pl./salle	1.6			1.3	
Salle de gymnastique VD6 (OFSPO)	Sportifs	1344 m^2 SBP	2 pl./100 m^2	26.9	C	80%	21.5	62
	Spectateurs	500 pl. gradins (dont 250 pl. permanentes et 250 pl. télèscopiques)	0.1 pl./spectateur	50			40	
Salle de réunion	Usagers	30 m2 SBP 20** places assises	0.12 pl./places assises	2.4	C	80%	1.9	2
Stand de tir / abri PC	Usagers	6 cibles	0.5 pl./cible	3	C	80%	2.4	3
Terrain de pétanque	Usagers	4 piste	2 pl./piste	8	C	80%	6.4	7
Terrain de football	Spectateurs + usagers	300**	0.15 pl./spectateurs-usagers	45	C	80%	36	36
Buvette	Usagers	115 m2 SBP 100 places assises	0.2 pl./places assises	20	C	80%	16	16
Court de tennis + mur d'entraînement	Personnels	1 court pas de spectateur	2 pl./court	2	C	80%	1.6	2
	Visiteurs		0.1 pl./spectateur	0			0	
Hébergement athlètes (en option)	Usagers	46 lits	0.1 pl./lit	4.6	C	80%	3.7	4
			TOTAL:	191			153	153

*Réduction TP:
Intégration dans le domaine bâti / part modale MD : moyenne / 25 à 50 %
Fréquence des bus: environ 2 fois par heure
=> Localisation de type C
=> Part de l'offre indicative en places de stationnement prise en compte : 50 à 80 % -> admis **80** %
** Estimations C&G

Christe et Gygax
Ingénieurs Conseils SA

19012/PC/CK
05.12.2023

Champagne - Projet Derrière ville
Complémentarité de la demande en stationnement voitures

Affectation	*Besoin max. en places de stationnement*	Journée en semaine	Soir de semaine (cas max)	Week-end (manifestations simultanées max.)
Salle de classes - école	16	16		
Salle de classes - UAPE	9	9		
Salle de gym VD6*	62		42	62
Salle de réunion	2	2	2	
Stand de tir / abri PC	3		3	3
Terrain de pétanque	7		7	7
Terrain de football	36		36	36
Buvette**	16			
Court de tennis + mur entraînement	2	2	2	2
Total [nb de places]	**153**	**29**	**92**	**110**

** Admis: 50% de la capacité en spectateurs (250 pl.) en soir de semaine*

*** Location de la buvette pas en même temps qu'un match de football*

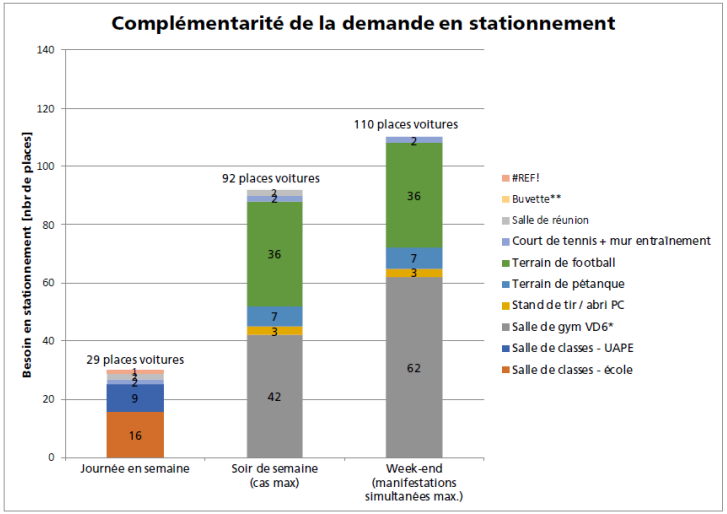

** Admis: 50% de la capacité en spectateurs (250 pl.) en soir de semaine*

*** Location de la buvette pas en même temps qu'un match de football*

Commune de
Champagne

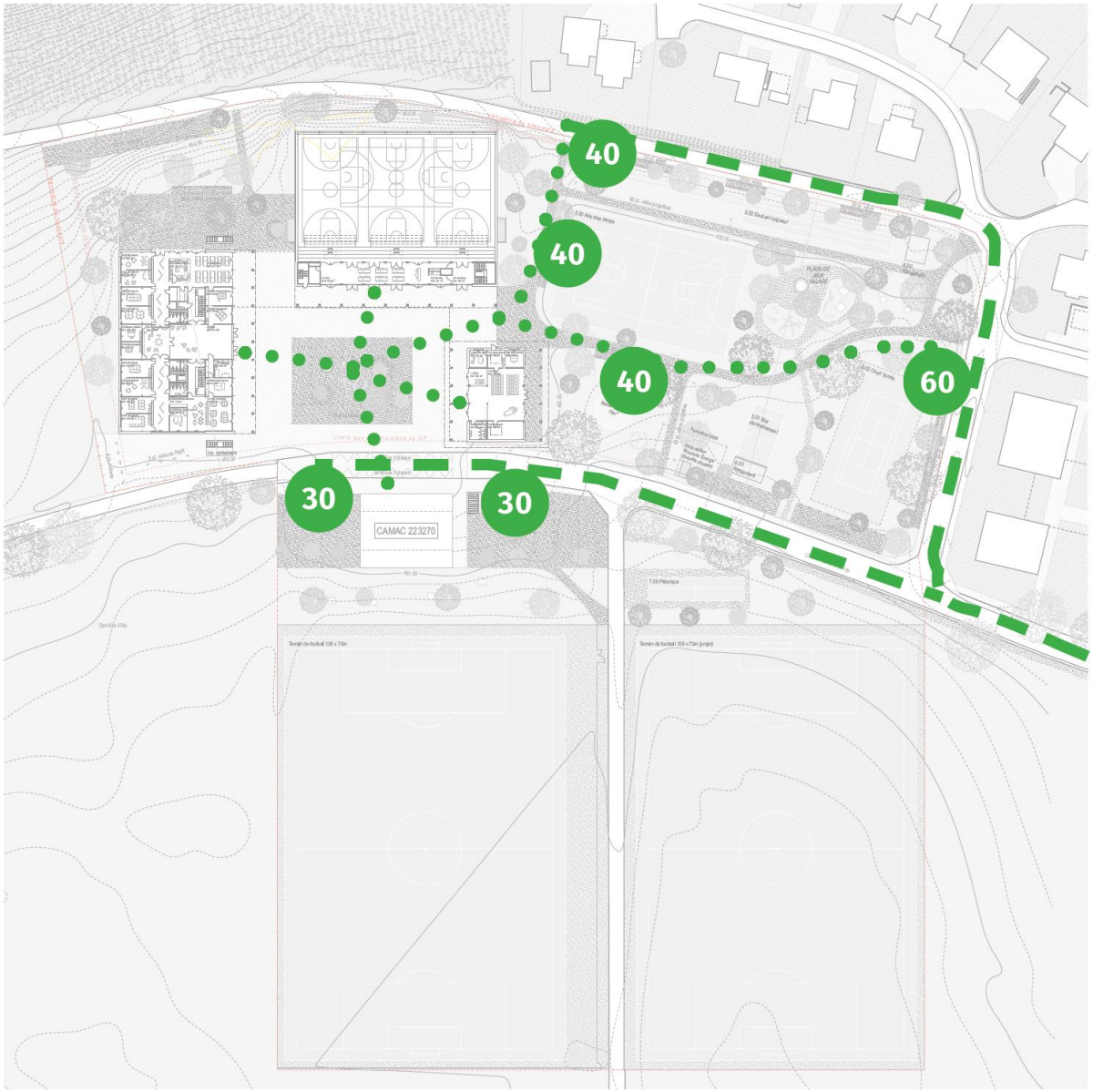

PARKING MOBILITE DOUCE

TOTAL PLACES 240

Commune de
Champagne

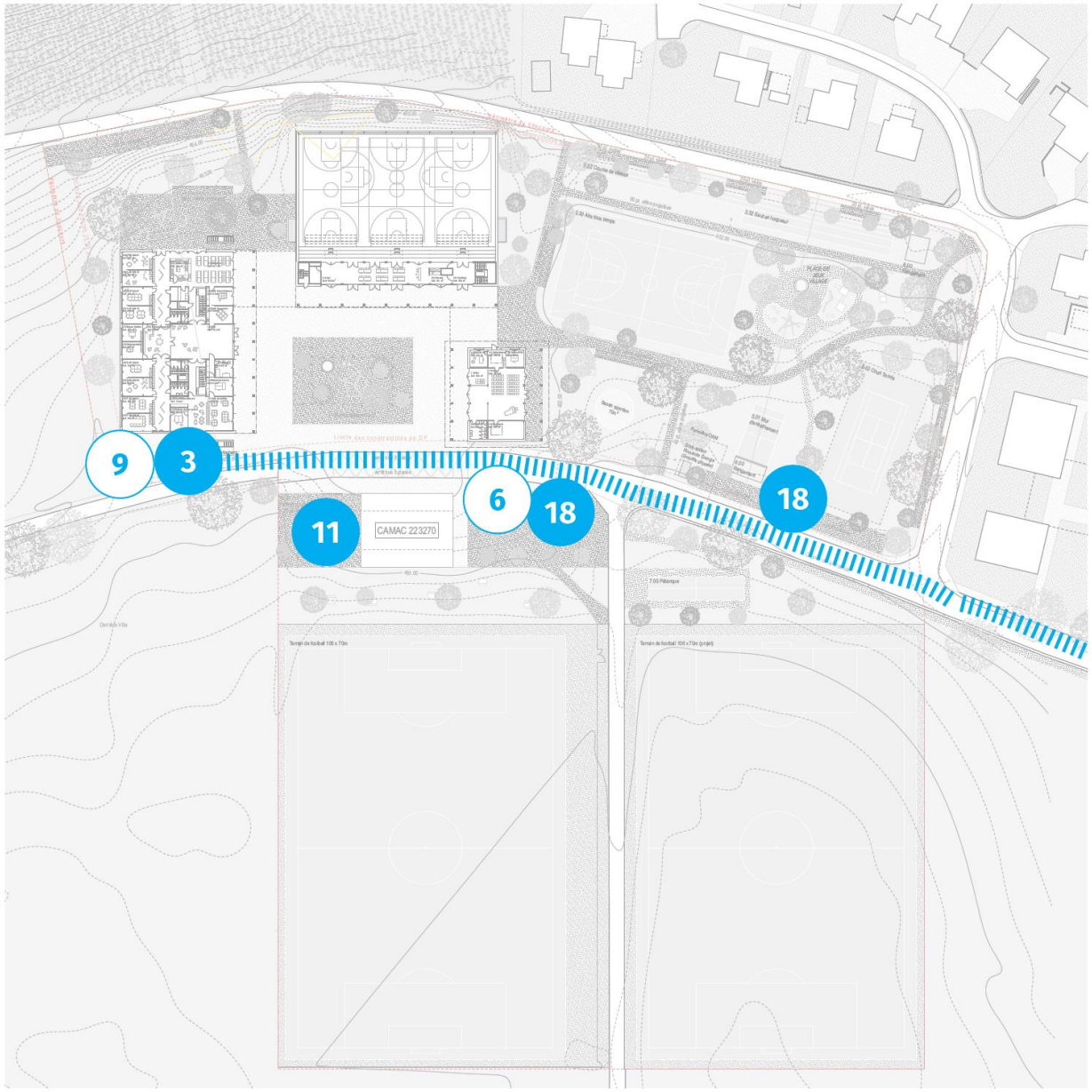

PARKING VEHICULES MOTORISES
SCENARIO 1
« UNE JOURNEE D'ECOLE »

TOTAL PLACES DEUX ROUES **15**

TOTAL PLACES VOITURES **50**

Commune de
Champagne

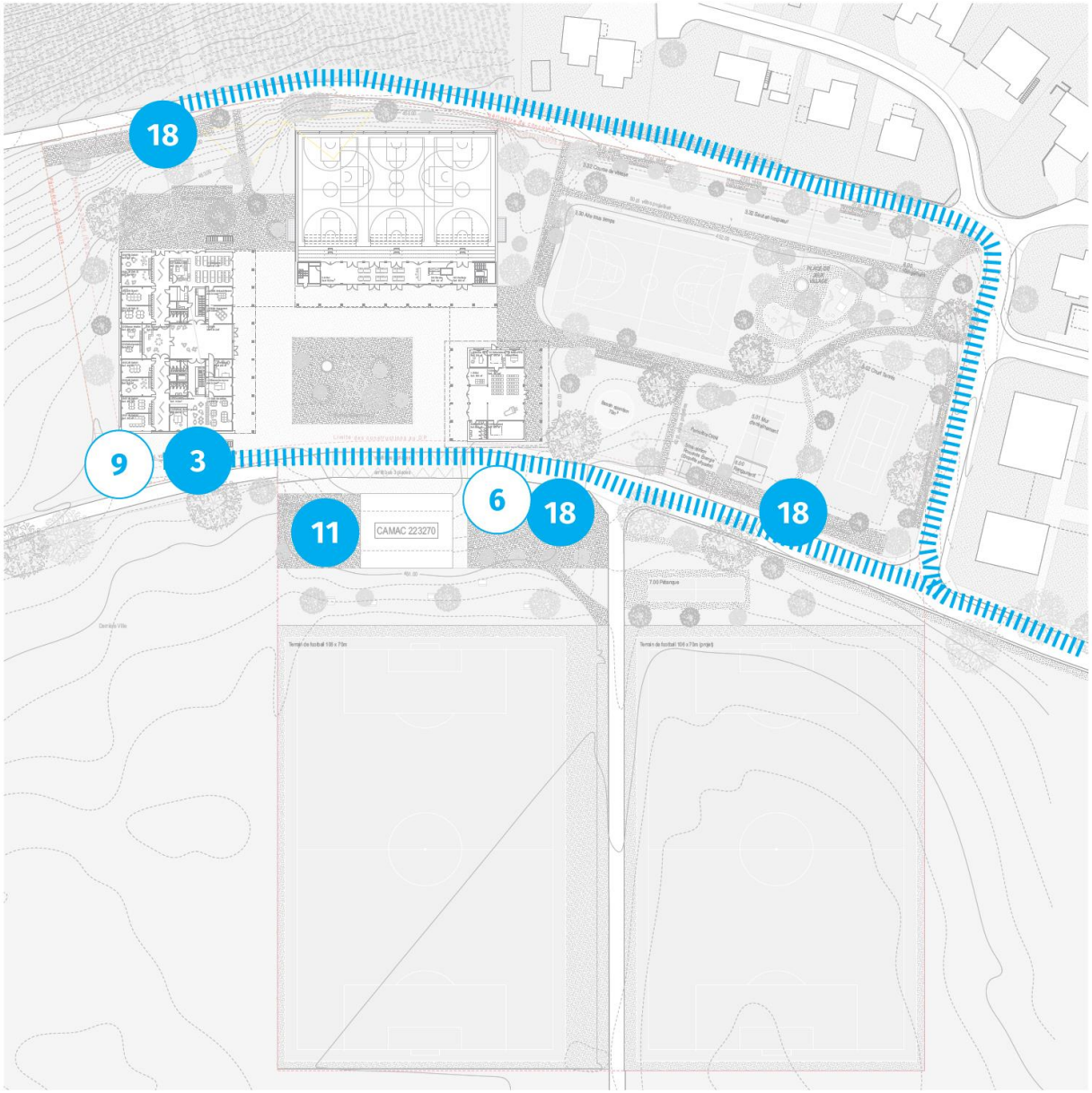

PARKING VEHICULES MOTORISES
SCENARIO 2
« UNE SOIREE EN SEMAINE »

TOTAL PLACES DEUX ROUES **11**

TOTAL PLACES VOITURES **89**

Commune de
Champagne

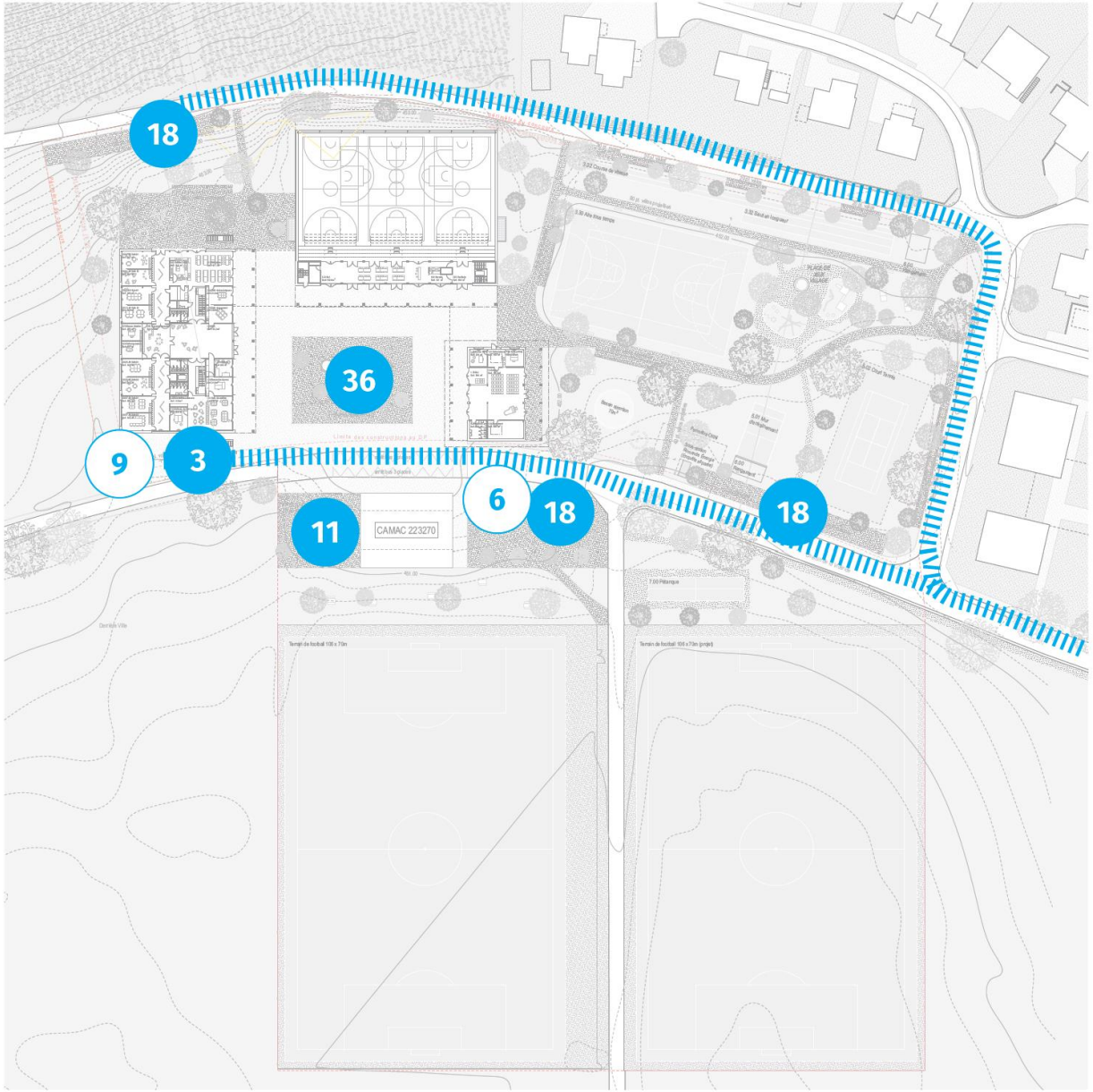

PARKING VEHICULES MOTORISES
SCENARIO 3
« UN WEEK-END DE MANIFESTATION(S) »

TOTAL PLACES DEUX ROUES **11**

TOTAL PLACES VOITURES **125**

Commune de
Champagne

PARKING VEHICULES MOTORISES
SCENARIO 4
« UN EVENEMENT EXTRAORDINAIRE »

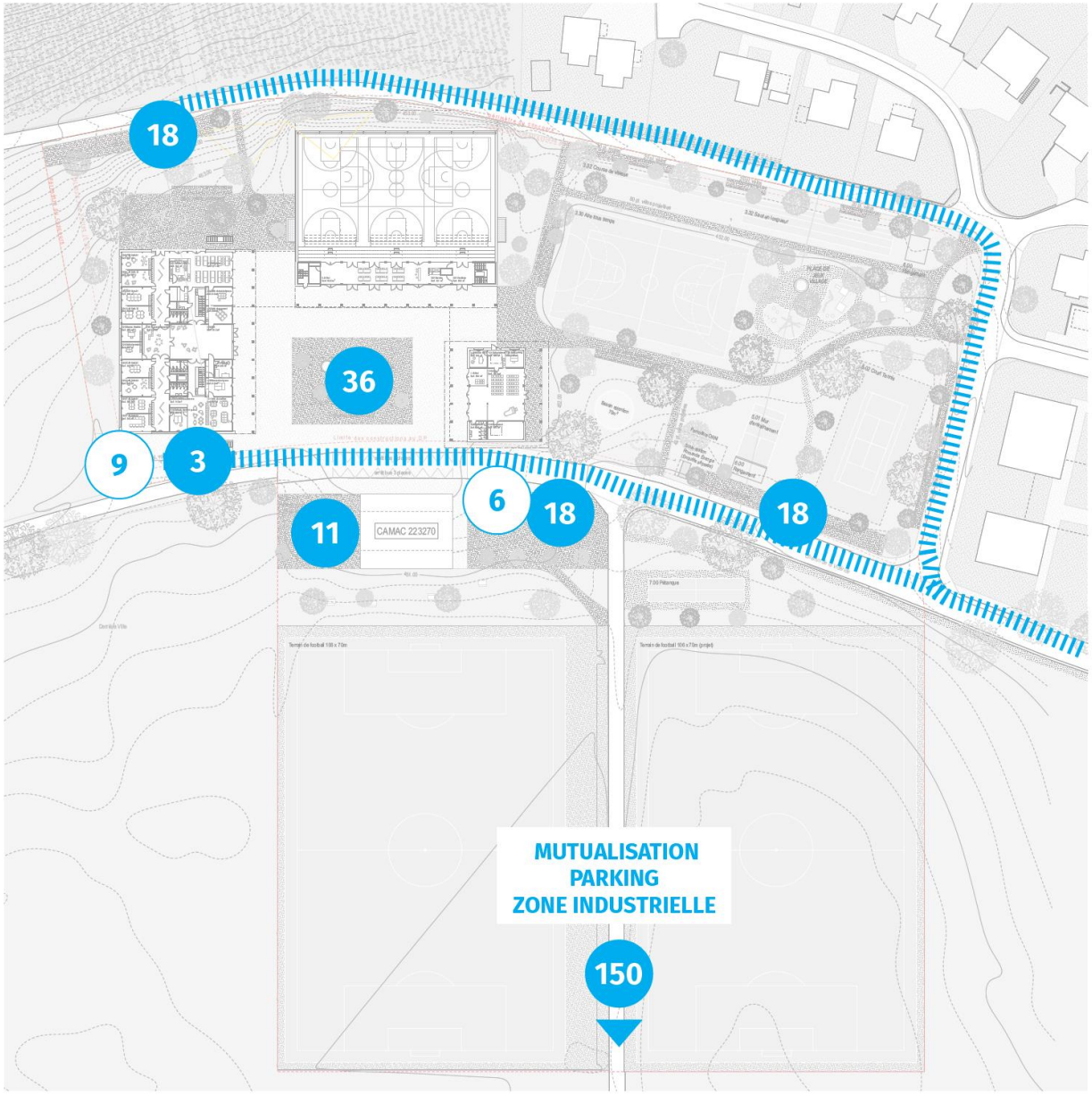

TOTAL PLACES DEUX ROUES 11

TOTAL PLACES VOITURES 275

Aménagements extérieurs

CHA.33.500.01

COMMUNE DE CHAMPAGNE

CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF CHAMPAGNE

PESSELET KRAMPULZ ARCHITECTES

PROVISOIRE

Commune de Champagne

Questions Campus

Commune de Champagne

Schéma de mobilité communal

VISION POUR UNE MOBILITE MAITRISEE A CHAMPAGNE

BMH - Bureau Mobil'homme

Rapport novembre 2023

Schémas synthétiques de la stratégie 2024

Pôles attracteurs internes par secteur

Secteur zone industrielle
1. Swiss Tube
2. La Fabrique- Cornu
3. Déchetterie intercommunale

Secteur centre de commune
4. Pôle médical
5. Grande Salle

Secteur zone artisanale
6. UAPE
7. Denner
8. Crèche

Secteur Derrière-Ville
9. Collège temporaire
10. FC champagne
11. Futur campus

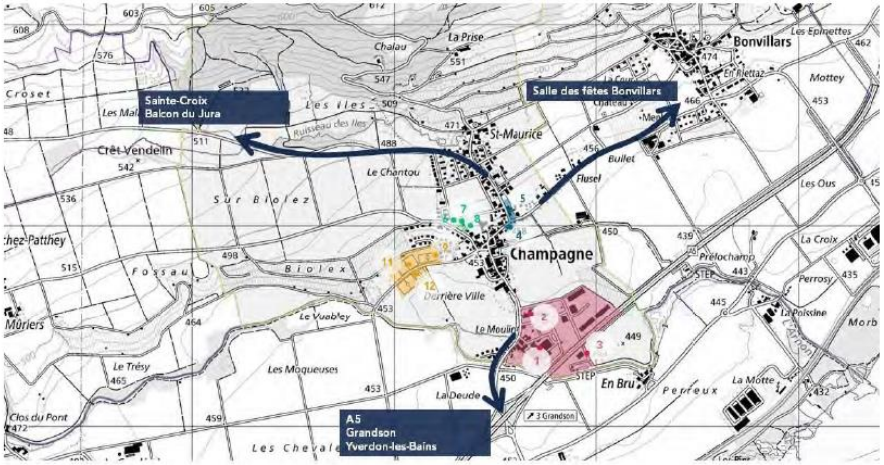

Stationnement

	FC Champagne	Collège Clos Libert	Futur campus scolaire	Parking public Vidéride
Nombre	12 (places officielles côté buvette) Absorbeurs (cfr carte) : ① Places en gravillon prolongement buvette ② Bordure des terrains et bord des voiries (stationnement sauvage) ③ Location ponctuelle terrain agricole annexe	13 (enseignants)	30aine en surface + cour intérieure en-dehors des heures scolaires	15 places « payantes » (horodateur défectueux non réparé) 20 places stationnement longue durée (bateaux, mobilhomes)

Emplacements de stationnement utilisés pour les activités du football

Horaire de fonctionnement des pôles attracteurs du secteur Derrière-Ville

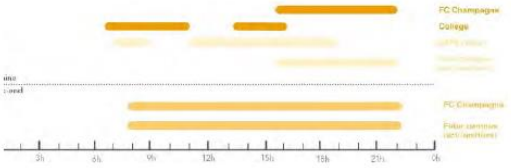

BUREAU
MOBIL'HOMME

- Mobilité maîtrisée à Champagne
- Présentation publique

- Marc Antoine Messer

Table des matières

1 ▪ Objectifs de l'étude

2 ▪ Méthodologie

3 ▪ Stratégie à l'horizon 2024

4 Stratégie à l'horizon 2040

Objectifs de l'étude

- **Accompagner la commune de Champagne pour une meilleure maîtrise des mobilités sur son territoire.**
  - Élaborer une vision globale des projets d'infrastructures futures et existantes afin d'anticiper et limiter les effets de l'explosion du trafic automobile ;
  - Mettre en cohérence l'ensemble des projets sur le territoire communal ;
  - Intégrer les évolutions possibles et attendues des comportements en matière de mobilité des différents usagers du territoire de la commune à l'horizon 2033 ;
  - Proposer un ensemble de solutions cohérentes de manière à favoriser des déplacements sécurisés et apaisés sur le territoire.

Pôles attracteurs : en haut le secteur zone artisanale et en bas le secteur centre de commune

Méthodologie

- Pour atteindre cette ambition, quatre phases méthodologiques ont été mises en place :
- **1. Synthèse du diagnostic des enjeux de mobilité du territoire**
  - Mise à plat de l'ensemble des documents à disposition (projets à l'étude, documents de planification, plans réglementaires activés, études mobilité déjà réalisées).
- **2. Diagnostic complémentaire à partir des profils d'usagers des pôles attracteurs**
  - Identification et cartographie des pôles attracteurs d'importance (emplois, loisirs, formation, etc.) à partir de la phase précédente ;
  - Entretiens téléphoniques avec les gestionnaires et porteurs de projets des pôles identifiés.

Pôles attracteurs : en haut le secteur zone industrielle et en bas le secteur Derrière-Ville

Méthodologie

Groupes de discussion du 3 et 6 juin 2023

- **3. Analyse critique des orientations actuelles**
  - Exercice de prospection non chiffré à l'horizon 2033 ;
  - Groupes de discussion avec des usagers du territoire jugés pertinents (2 groupes de discussion – 16 participants) ;
  - Comparaison des orientations territoriales avec les évolutions possibles et attendues des comportements en matière de mobilité.
- **4. Élaboration du plan d'action visant à soutenir une mobilité maîtrisée**
  - Mise en commun de l'ensemble des données récoltées.

- Schéma synthétique de la stratégie 2024

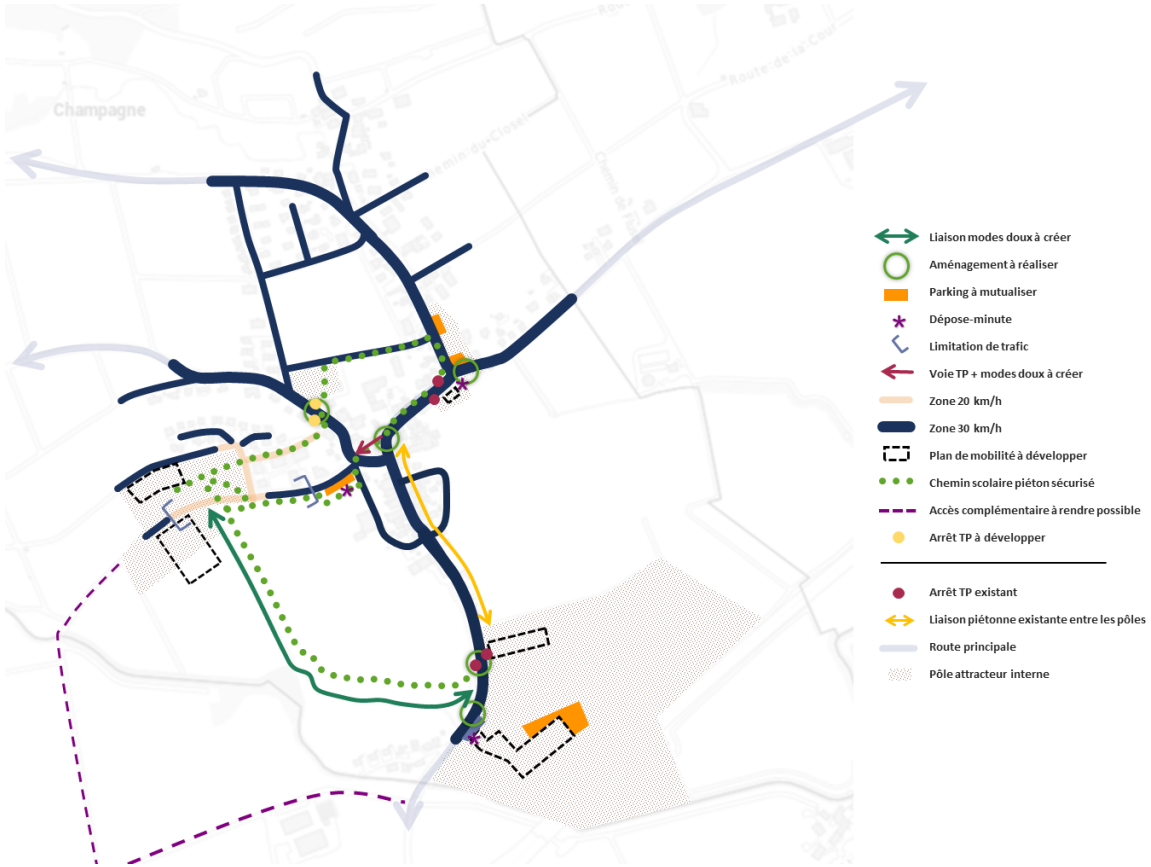

- Horizon 2024 : Apaiser les circulations et protéger les usagers vulnérables en faveur de déplacement autonomes

A1. Création d'une liaison modes doux entre le Sud de la commune et le secteur Derrière-Ville

- Aménagement d'une voie spécialement conçue pour les déplacements à pied, à vélo, la trottinette (route « en site propre ») ;
- Une voie verte à hauteur de l'intersection entre le chemin de l'industrie et la rue du Moulin, aussi proche que possible de l'arrêt de bus « Champagne, Moulin ». Elle longe le tracé organique et ombragé de l'Arnon et raccroche le tracé existant du chemin agricole qui débouche au Nord sur le chemin de la Vidéride ;
- Des places de dépose rapide seraient créées le long de la rue du Moulin, ainsi que l'aménagement d'arrêts de bus permettant la dépose et la prise en charge des élèves. Le parking de Swiss Tube pourrait être mutualisé le soir et le week- end.

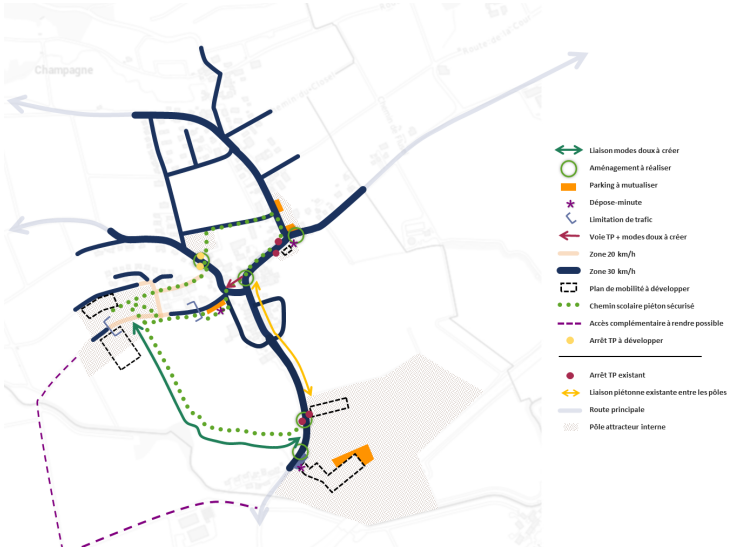

Schéma synthétique de la stratégie 2024

- Horizon 2024 : Apaiser les circulations et protéger les usagers vulnérables en faveur de déplacement autonomes

A.2. Déviation de lignes de bus et création de deux nouveaux arrêts de bus au niveau de la zone artisanale

- Installation de deux arrêts de bus supplémentaires et de réaménager une traversée piétonne sur le chemin des Chézeaux, au niveau du magasin Denner.
- Un changement sur la ligne 625 (Yverdon – Mauborget – Yverdon) qui pourrait être déviée par Champagne et devrait donc trouver un emplacement pour s'arrêter.
- Un changement sur la ligne 620 (Vuitboeuf – Yverdon-les-Bains via Fontaines-sur-Grandson, Grandson et Orges) qui pourrait être déviée par Champagne et s'arrêterait à l'arrêt existant « Champagne, collège ».

Zoom sur le schéma synthétique de la stratégie 2024 – secteur zone artisanale

- Horizon 2024 : Apaiser les circulations et protéger les usagers vulnérables en faveur de déplacement autonomes

A.3. Abaisser les régimes de vitesse sur le territoire

- Aménagement de zones 20 km/h :
  - Clos Libert, depuis le chemin de la Vidéride ;
  - Les piétons et modes doux ont la priorité absolue, les véhicules doivent circuler à une vitesse réduite et faire preuve d'une vigilance accrue ;
  - Ralentisseurs physiques et suppressions des trottoirs.

- Le reste du village en zone 30 km/h :
  - Ralentisseurs physiques en début de zone ;
  - Limites correspondant à peu de choses près au périmètre de la commune ;
  - + Aménagement des traversées piétonnes aux intersections ;
  - + Aménagement continuités piétonnes Nord rue du village ;
  - + Obstacles physiques ralentisseurs de vitesse si nécessaire pour assurer le respect des limitations ;
  - + Préserver la liaison piétonne entre le centre du village et la zone industrielle.

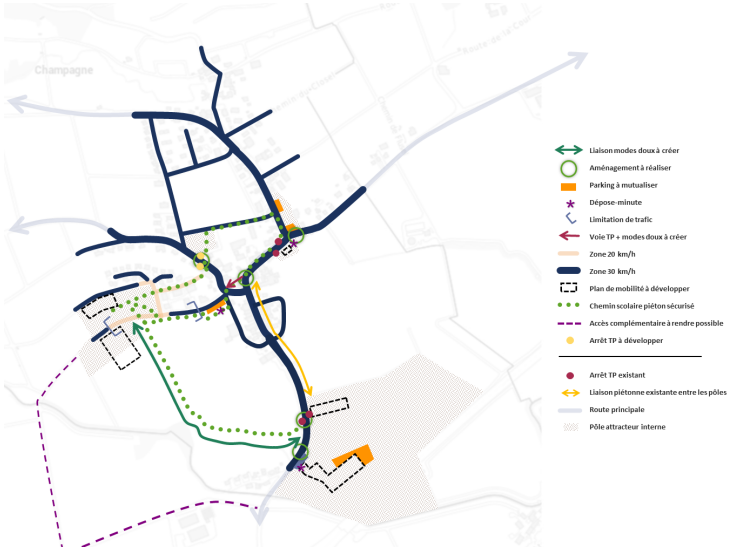

Schéma synthétique de la stratégie 2024

- Horizon 2024 : Apaiser les circulations et protéger les usagers vulnérables en faveur de déplacement autonomes

A.4. Mutualiser l'usage des parkings et organiser leur usage

- Parking Vidéride : relocalisation des stationnements privés longue durée sur la ZI (bateaux, campings-cars, etc.). En heures scolaires, places réservées enseignants collège + dépose-minute (aménagement circulations piétonnes sécurisées pourtour extérieur). Hors heures scolaires, parking foot, centre médical, etc. ;
- Parking Grande Salle Sud : parking limité 1h entre 8h et 18h30. Création de places en miroir côté ruisseau, dont dépose-rapide. Aménagement des traversées piétonnes et création d'un espace d'attente. Création d'une dépose-rapide sur l'emplacement de bus vers Flusel ;
- Parking Grande Salle Nord : parking limité 3h. 5 places réservées corps médical 7h30 – 19h ;
- Parking Swiss Tube : location lors d'événements (supporters FC, nouvelle salle de sports, etc.). Les déplacements se font à pied par la voie verte. Places dépose-rapide côté rue (scolaire, sportif, etc.)..

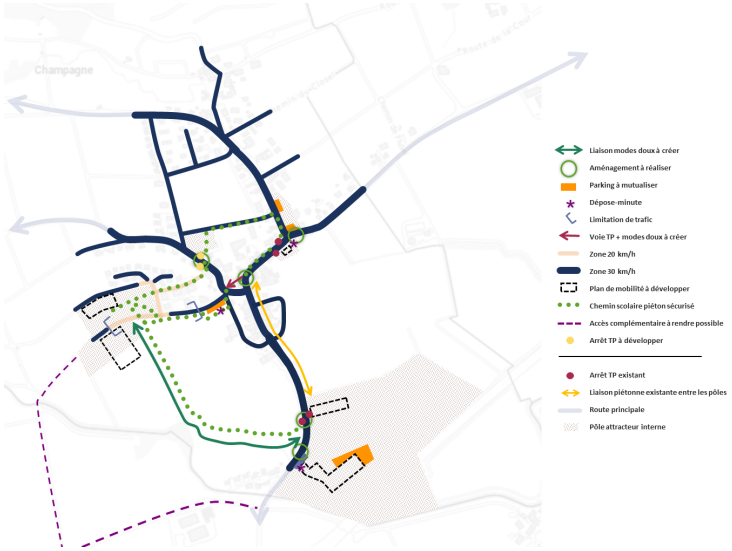

Schéma synthétique de la stratégie 2024

Horizon 2024 : Apaiser les circulations et protéger les usagers vulnérables en faveur de déplacement autonomes

A.5. Restreindre ou interdire la circulation automobile aux endroits névralgiques

- Limitation d'accès automobile au secteur Derrière-Ville durant les heures scolaires. L'une à hauteur de l'actuelle barrière manuelle côté ouest (réservé aux engins agricoles) et l'autre au début du chemin de la Vidéride (riverains autorisés) ;

- Ruelle de l'ancienne poste fermée à la circulation automobile ; circulation réservée aux bus scolaires (sens unique vers campus), piétons, cyclistes.

Zoom sur le schéma synthétique de la stratégie 2024 – secteur zone artisanale

- Horizon 2024 : Apaiser les circulations et protéger les usagers vulnérables en faveur de déplacement autonomes

A.6. Généralisation des plans de mobilité

- Pour les pôles attracteurs existants : inciter à la mise en place de plans de mobilité (mise à disposition de moyens et d'outils) ;

- Pour les nouveaux pôles/les demandes d'extension : inscrire le plan de mobilité comme condition à l'octroi des permis de construire. La démarche doit d'ores et déjà concerner le futur pôle médical et le futur campus.

A.7. Rendre possible un accès complémentaire (par l'Ouest) au futur pôle scolaire

- Prévoir une desserte complémentaire, notamment en cas de besoins particuliers et exceptionnels, pour éviter de saturer le centre par un accès uniquement par l'Est.
- + création de deux voies de croisement à l'arrêt en emprise sur les surfaces agricoles.
- + possibilité de fermeture de l'accès par l'Ouest.

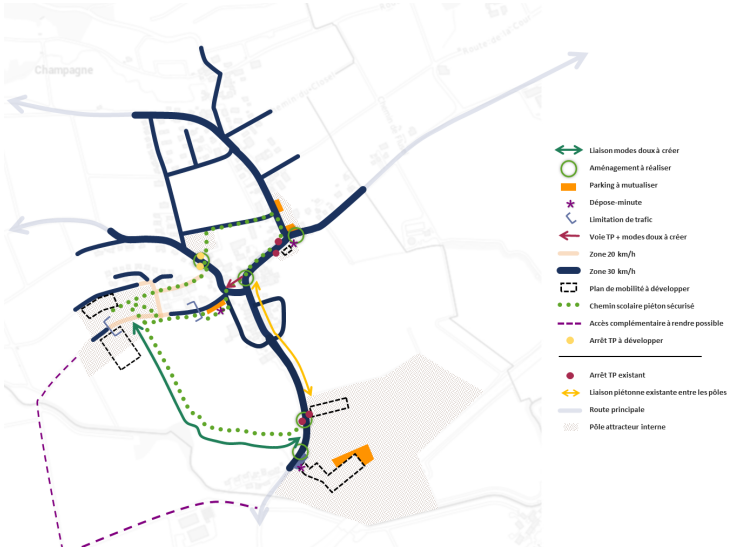

Schéma synthétique de la stratégie 2024

- Horizon 2040 : Activer le report modal et diminuer l'usage de la voiture

B.1. Politique de stationnement payant

Stationnement payant parkings publics en centre de commune :

- Parking Vidéride ;
- Parkings Nord et Sud Grande Salle ;
- A envisager : paking campus Stationnement gratuit ;
- En entrée Sud de commune.

- Horizon 2040 : Activer le report modal et diminuer l'usage de la voiture

B.2. Expérimentations et innovation en matière de modes de déplacement

- Subvention TP « courts trajets » (Yverdon) pour les Champagnoux ;
- Subvention au test et à la location longue durée de vélos (partenariat avec commerces locaux, dont Cycles Sports Huguelet) ;
- Sensibilisation et éducation : Cours de conduite à vélo pour adultes organisés au Pôle médical, actions tests de vélos et d'itinéraires dans le cadre du tour de Suisse féminin et/ou dans le cadre des journées de la mobilité ;
- Challenges et défis ;
- Fermetures temporaires de segments routiers à la circulation ;
- Fidélisation des pratiques.

- Horizon 2040 : Activer le report modal et diminuer l'usage de la voiture

B.3. Labellisation « Commune en santé »

Avantages du label à Champagne :

- Valorise l'atout « santé » du territoire (infrastructures sportives, pôle médical, clubs, taille de la commune, etc.) ;
- Image dynamique et proactive de la commune ;
- Projet fédérateur et incitatif pour l'ensemble des acteurs du territoire (entreprises, sociétés, etc.) ;
- Fixe un cap pour le développement du territoire et des espaces publics autour de l'atout santé ;
- Permets à la commune de bénéficier de conseils gratuits.

BUREAU
MOBIL'HOMME

Merci pour votre attention !

Questions sur l'étude

BUREAU
MOBIL'HOMME

Contact :

info@b-mh.ch
(+41) 021 625 23 15
www.b-mh.ch

Commune de Champagne

Plan d'action et mesures projetées

Mode doux entre le Moulin et Derrière Ville	Déviation de lignes de bus et aménagements d'arrêt	Abaisser les régimes de vitesse
Mutualiser l'usage des parkings et organiser leur usage	Restreindre la circulation automobile aux endroits sensibles	Rendre possible un accès complémentaire au pôle scolaire

Commune de
Champagne

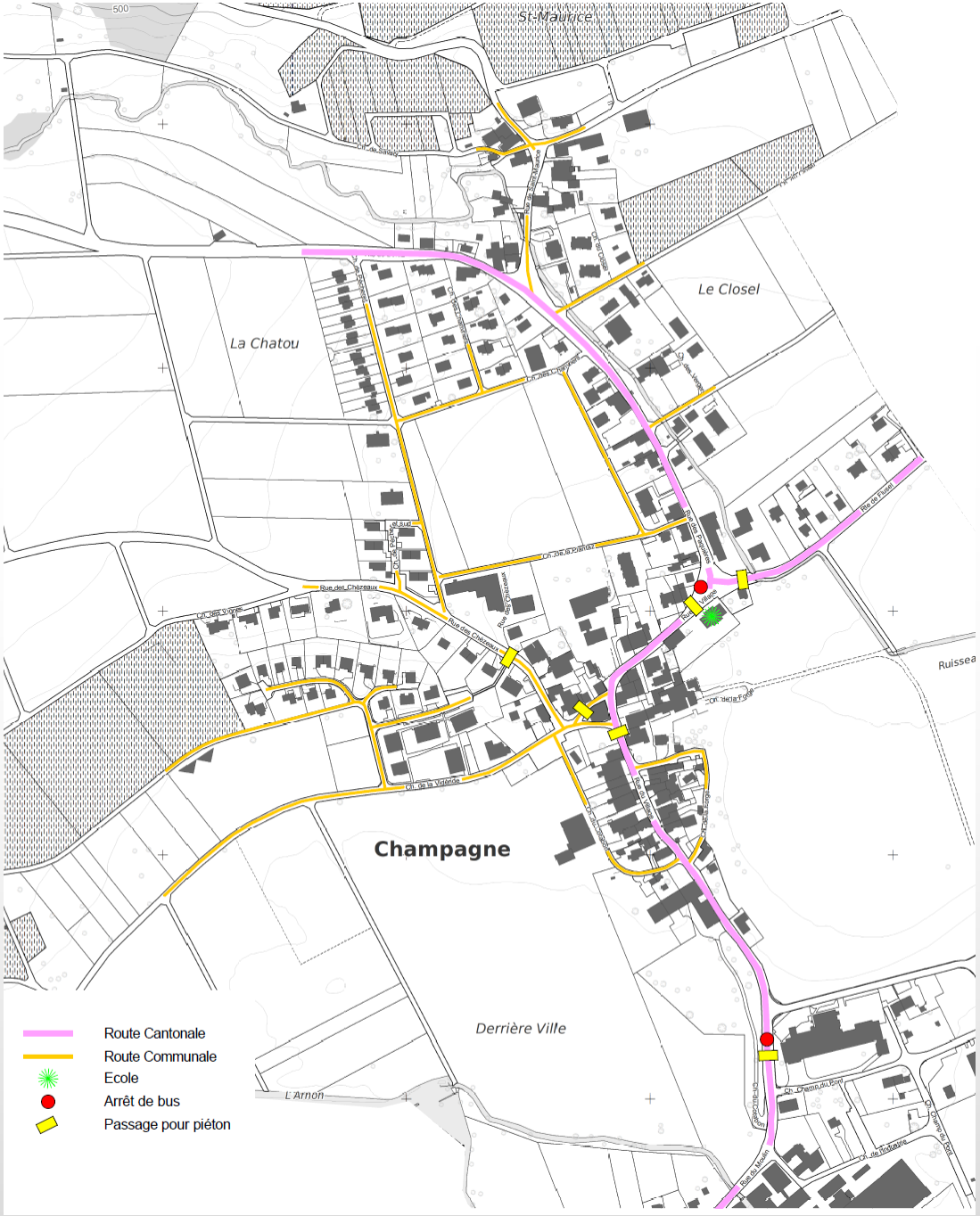

Commune de Champagne

DÉVIATION DES LIGNES DE BUS DÈS DÉCEMBRE 2024

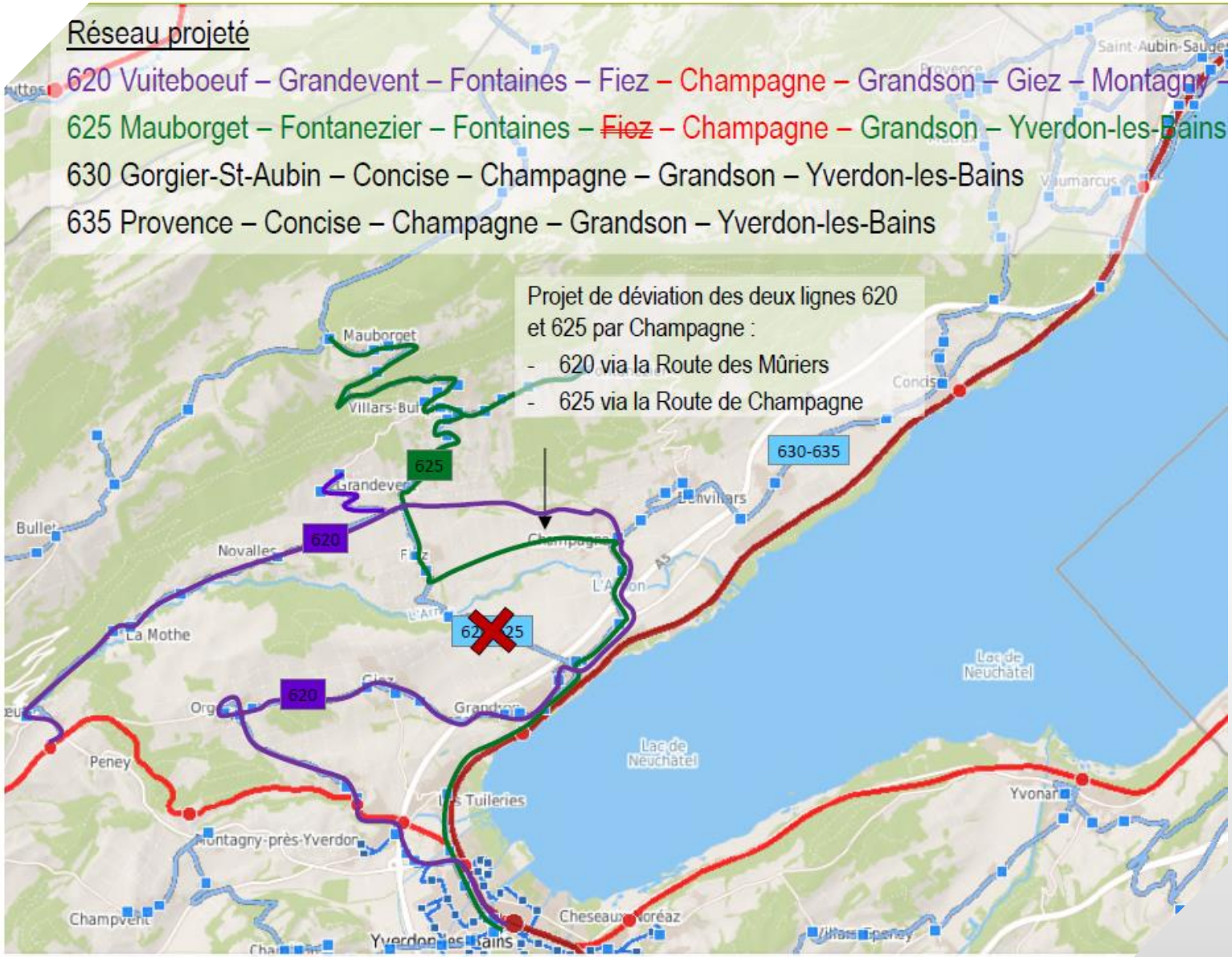

Commune de
Champagne

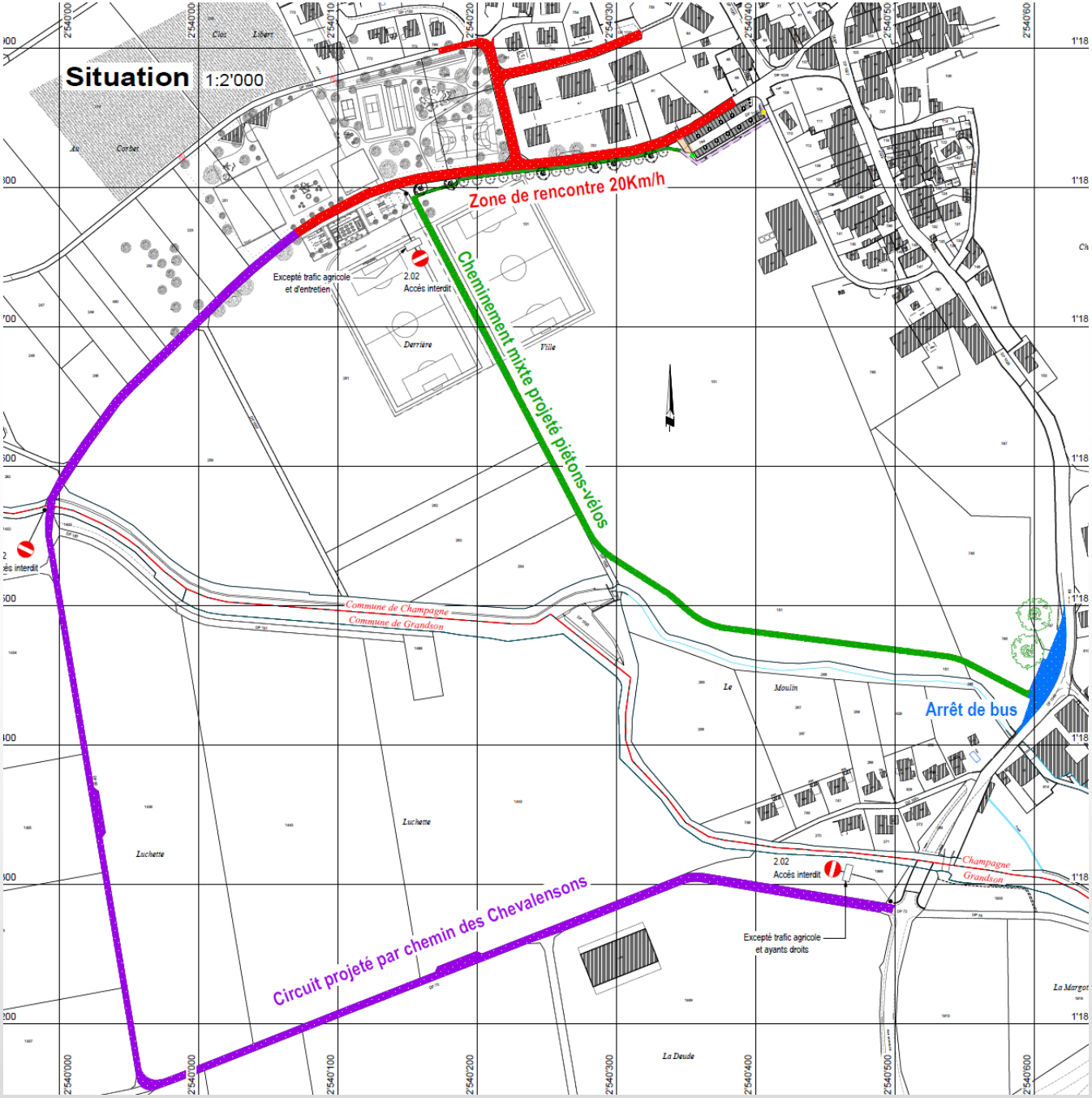

Commune de
Champagne

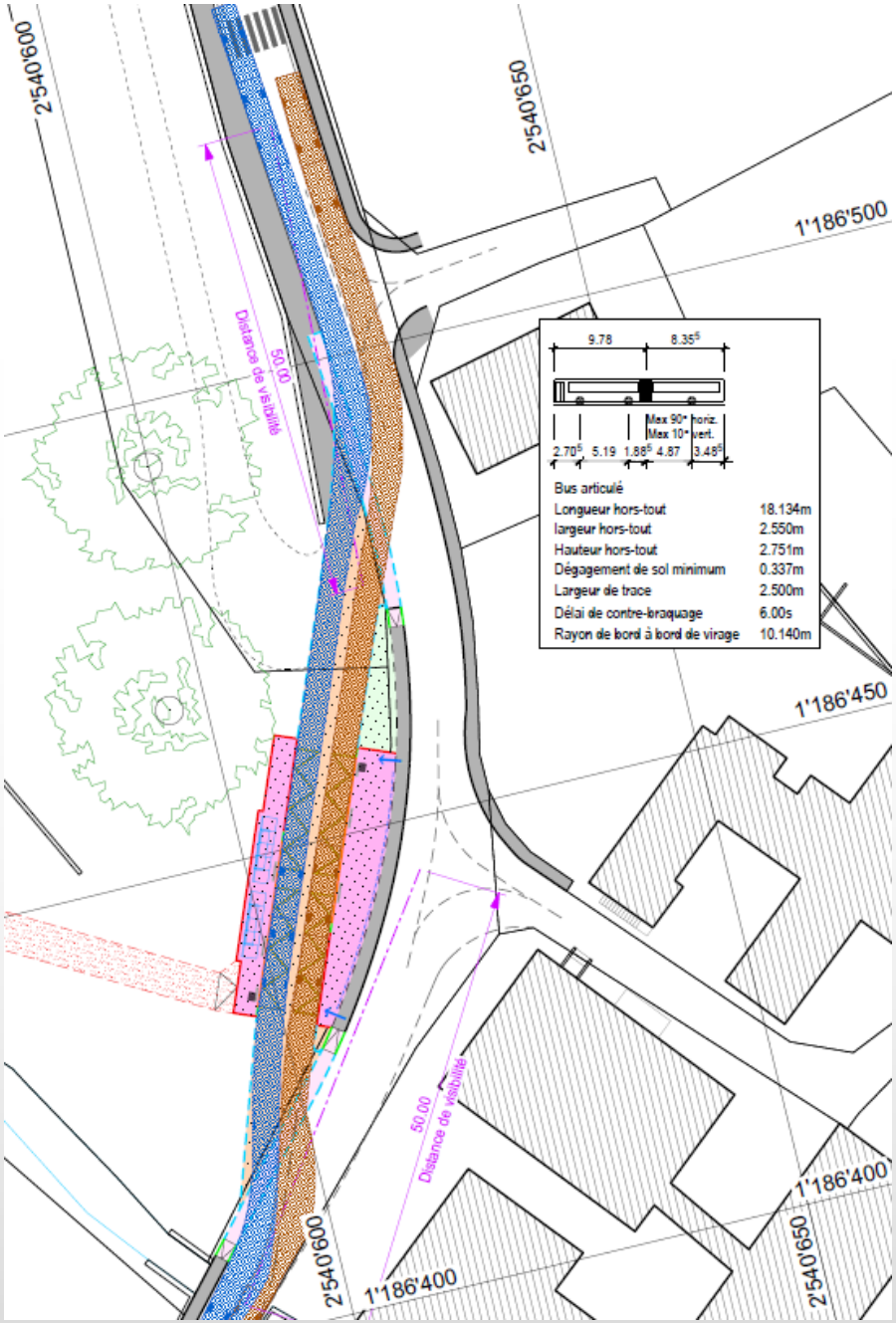

Commune de
Champagne

Commune de
Champagne

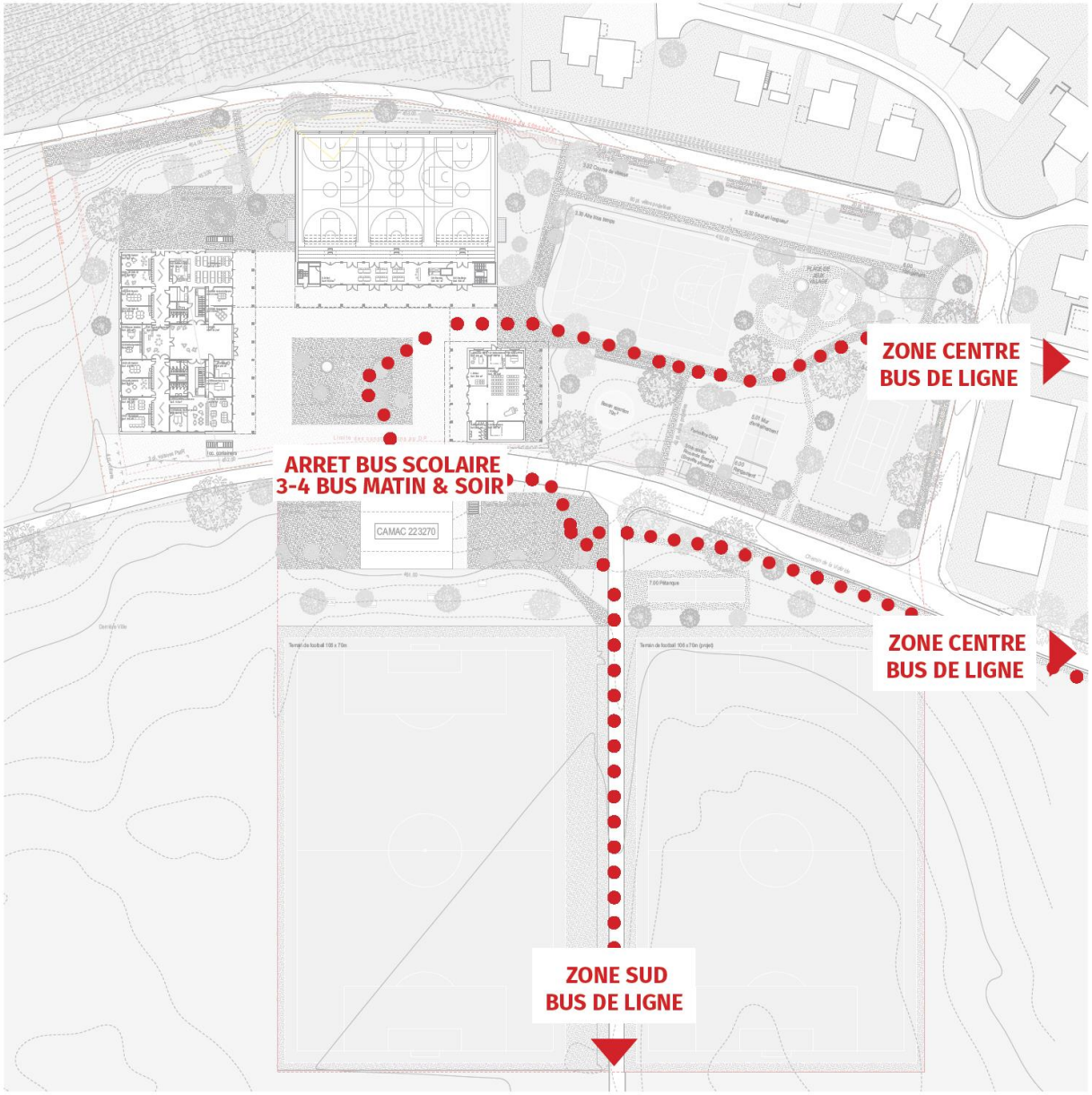

Commune de
Champagne

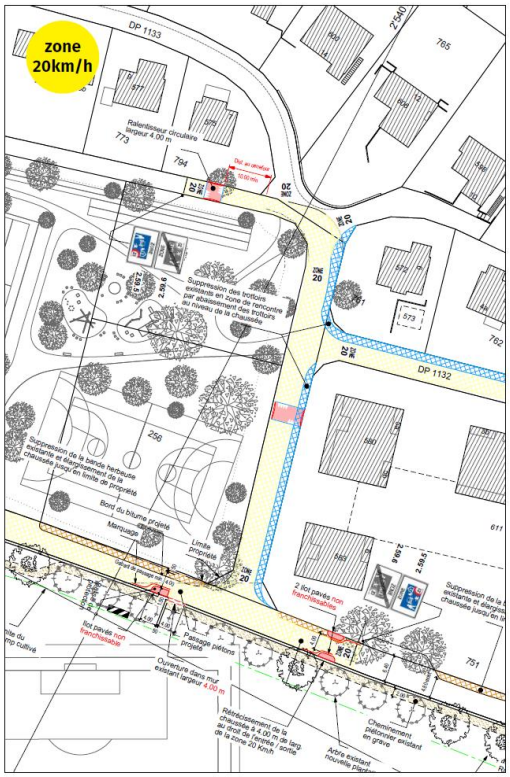

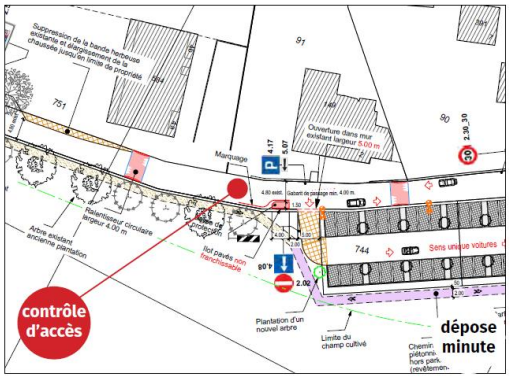

Commune de
Champagne

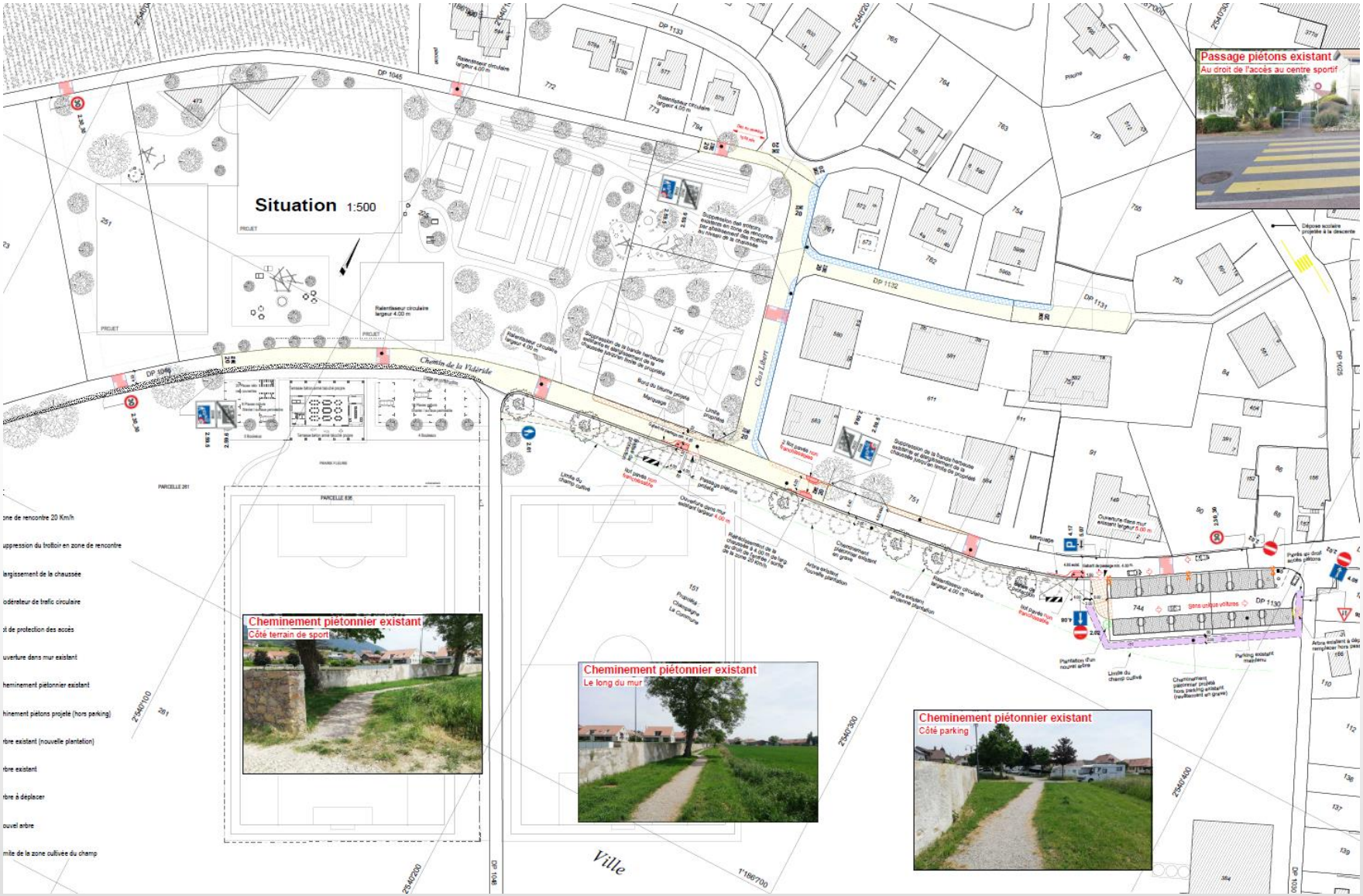

Commune de Champagne

Questions mobilité

Commune de Champagne

Nos moyens de communications :

- Tous-ménages
- Conseil communal
- Mises à l'enquête
- www.champagne.ch

Merci pour votre attention